

# DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Rapport d'activité 2010





# Sommaire

---

Page

Avant-propos

5

La fusion

6

Les métiers de la fiscalité

8

Les métiers de la gestion publique

14

Notre organisation

20

---

Résultats et statistiques 2010

23



# ➤ Avant-propos



Philippe PARINI  
Directeur général des Finances publiques



Voici plus de trois ans maintenant que la direction générale des Finances publiques, créée le 4 avril 2008, réalise la fusion de ses services tout en mettant parallèlement en œuvre ses missions fiscales et de gestion publique. L'année 2010 a connu des avancées importantes tant du point de vue de la fusion que sur les missions. Trois brefs éclairages, en préambule à cette présentation de nos métiers et de nos résultats.

## **Une fusion globale dans un calendrier totalement respecté**

L'année 2010 a été marquée par l'accélération de la mise en place des nouvelles structures unifiées : le déploiement du guichet fiscal unique est proche de s'achever, avec plus de 600 services des impôts des particuliers en place sur les 700 prévus, et un accueil fiscal de proximité sur tout le territoire ; de plus, fin 2010, 88 directions départementales ou régionales des Finances publiques étaient créées et opérationnelles.

Outre la fusion des structures, c'est l'unification du parcours professionnel des personnels qui s'est concrétisée avec la publication des nouveaux statuts unifiés à l'été 2010.

L'année 2010, année charnière, a ainsi permis de gagner plusieurs mois d'avance sur le calendrier initialement donné pour réussir la réforme.

## **Une administration performante pour ses usagers et ses partenaires**

La DGFIP a repris et exerce l'intégralité des missions qui étaient celles des directions générales des Impôts et de la Comptabilité publique : calcul de l'impôt, recouvrement des recettes, exécution des dépenses, tenue de la comptabilité de l'État et des collectivités locales, missions foncières et domaniales...

Ces missions, la DGFIP les exerce avec trois objectifs : qualité de service pour ses usagers et ses partenaires, efficacité pour l'État, épanouissement professionnel pour ses agents. En 2010, tout en installant ses nouvelles structures, la DGFIP a continué à innover, à progresser, à moderniser ses prestations dans l'ensemble de ses métiers. Les quelques « focus » présentés dans ce document illustrent ces réalisations au service de la modernisation de l'État et de la simplification des démarches.

## **Des personnels compétents au service de la collectivité publique**

La DGFIP, ce sont 122000 cadres et agents dont le professionnalisme et la maîtrise de métiers à haute technicité sont reconnus, et qui vont bénéficier d'un espace professionnel enrichi, porteur de nouvelles perspectives de promotion et de diversification des parcours.

C'est une communauté professionnelle qui s'appuie sur des valeurs d'écoute et de dialogue, et au sein de laquelle la qualité des conditions de vie au travail est l'objet d'une attention constante.

Placée au cœur de la vie financière publique par la variété et la richesse de ses missions, la DGFIP fait vivre chaque jour l'ambition qui a présidé à sa création : apporter à ses partenaires et ses usagers un service toujours plus efficace et adapté à leurs besoins.



## ➤ La fusion

**2010** La fusion des services des deux anciennes directions (Impôts et Trésor public) est en voie d'achèvement, tandis que la fusion des statuts des personnels et de leurs règles de gestion est préparée et discutée pour une mise en place l'année suivante.

### Point d'étape sur la fusion

La direction générale des Finances publiques (DGFIP), issue de la fusion de la direction générale des Impôts (DGI) et de la direction générale de la Comptabilité publique (DGCP) a été créée lors du deuxième Conseil de modernisation des politiques publiques du 4 avril 2008.

Le Président de la République a donné cinq années (2007-2012) pour concevoir et mettre en œuvre cette fusion. Un bilan d'étape 2010 montre que la fusion sera réalisée dans toutes ses composantes, avec plusieurs mois d'avance.

### Une réforme emblématique de la modernisation de l'État

En décidant la création de la DGFIP, le Président de la République a lancé **une réforme de grande ampleur**, qui dépasse, par son importance, l'échelle de l'administration des Finances.

mis fin à une longue séparation entre ces deux grandes administrations financières.

Mise en œuvre par le ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la réforme de l'État, la fusion de la direction générale des Impôts et de la direction générale de la Comptabilité publique a

Par ses enjeux et ses ambitions en termes de modernisation et de qualité de service, comme par les synergies et les gains en efficacité qu'elle doit engendrer, par son ampleur, par la méthode utilisée, les objectifs recherchés, les résultats attendus, cette fusion est **emblématique de la réforme de l'État**.

### Une fusion complète des deux grandes directions du ministère du Budget

La création de la DGFIP n'a pas pour objet un simple effort de rapprochement ou de coordination des services. Elle doit conduire à une **fusion totale** des deux anciennes directions, **à la fois en administration centrale et à l'échelon des services sur le terrain**.

- pour les **partenaires** de la DGFIP, notamment **les collectivités locales**, qui bénéficient d'une offre de services élargie et d'informations et de prestations enrichies ;

Cette fusion complète était, en effet, la seule à même d'optimiser les résultats attendus, afin de construire une réforme « gagnant gagnant » :

- pour **l'État** qui, avec la fusion et les synergies entre services, gagne en efficacité et améliore ses performances ;

- pour les particuliers, **usagers de l'administration fiscale**, qui peuvent désormais s'adresser à un guichet unique et accomplir toutes leurs démarches en une seule fois et sur un seul site ;

- pour les **agents de la DGFIP** enfin, qui évoluent dans un environnement professionnel plus vaste, et disposent de statuts unifiés et de perspectives de carrière élargies.

### Une réforme qui se met en place comme prévu

2010 a été une année charnière dans la mise en œuvre des opérations de fusion, qu'il s'agisse des fusions de structures ou de la création d'un parcours professionnel unifié pour les personnels de la DGFIP.

été, à cette occasion, regroupés et installés et les postes de responsabilité ont été pourvus à tous les niveaux.

Pour répondre aux grands objectifs assignés à la fusion, cinq grands chantiers ont été menés depuis la création de la DGFIP.

En 2010, l'administration centrale de la DGFIP s'organise en régime de croisière autour de trois pôles, l'un dédié à la gestion fiscale (métiers de l'ancienne DGI, augmentés du recouvrement des impôts directs des particuliers et des amendes), le deuxième à la gestion publique (métiers de l'ex-Trésor public hors recouvrement de l'impôt) et le dernier, dédié au pilotage du réseau et de ses moyens, qui fusionne les fonctions « support » des anciennes directions.

**La mise en place d'une administration centrale unifiée** : celle-ci a été installée dès 2008, quatre mois après la création de la DGFIP et a été opérationnelle en 2009 : 3 000 agents ont



## FOCUS 2010 : une année décisive pour la réussite de la fusion

### 6 mois d'avance sur le calendrier prévu

Le bilan de la fusion fin 2010, ce sont :

- 607 services des impôts des particuliers déjà ouverts sur les 700 prévus à l'horizon 2012 ;
- un accueil fiscal de proximité opérationnel depuis septembre 2009 ;
- 88 directions départementales ou régionales des Finances publiques mises en place sur les 101 prévues en métropole et outre-mer ;
- une nouvelle offre de service pour les collectivités locales avec un interlocuteur fiscal unique dans

chaque département, un conseil fiscal enrichi, une information plus rapide : début mars 2010, 85 % des collectivités et intercommunalités avaient eu communication de leurs bases prévisionnelles d'impôts locaux ;

- des statuts unifiés pour les personnels de la DGFIP, publiés le 28 août 2010, qui entreront en application lorsque les règles de gestion unifiées (mutations et affectations, concours, promotions, formations) auront été négociées en 2010 et 2011.

**La création dans chaque département d'une direction locale unifiée** : les trésoreries générales et les directions des services fiscaux ont fusionné au sein de directions départementales – ou régionales – des Finances publiques (DDFiP/DRFiP), placées sous l'autorité d'un responsable unique. En 2010, 88 directions unifiées sont en place.

**La mise en place des guichets fiscaux uniques pour les particuliers** : l'objectif est de disposer sur l'ensemble du territoire, dans les **Centres des finances publiques**, de guichets fiscaux uniques répondant aux demandes des contribuables, qu'il s'agisse de questions sur le calcul ou sur le paiement de l'impôt :

- dans les villes où existaient un centre des impôts et une trésorerie, sont créés des services des impôts des particuliers (SIP), qui permettent aux contribuables de traiter, en un même lieu, toutes leurs questions fiscales ;
- sur l'ensemble du territoire, dans chaque service de la DGFIP compétent en matière d'impôts, notamment les trésoreries en milieu rural, un accueil fiscal de proximité permet aux usagers d'obtenir une réponse à leurs principales questions et de déposer tous leurs dossiers fiscaux en une seule démarche.

En 2010, plus de 600 SIP sont créés et l'accueil fiscal de proximité est généralisé.

**Une nouvelle offre de services pour les collectivités locales**

Pour mieux répondre aux attentes des élus locaux en matière de conseil financier et fiscal, un interlocuteur fiscal unique a été mis en place dans chaque direction départementale.

Les bases d'imposition sont communiquées de manière plus précoce aux collectivités locales afin de leur permettre de mieux préparer leur budget. En 2010, 85 % des collectivités ont pu disposer de leurs bases

prévisionnelles dès le mois de mars. Une information plus approfondie sur l'application des mesures fiscales leur est également proposée pour renforcer la sécurité juridique de leurs décisions.

La nouvelle offre de services promeut également le développement d'outils modernes d'échanges : dématérialisation renforcée dans les domaines budgétaire et comptable, possibilité offerte aux usagers des services publics locaux de payer leurs factures (crèches, cantines...) par carte bancaire sur Internet...

Enfin, les services de la DGFIP développent des prestations d'information et d'expertise financières au profit des collectivités locales.

**Un espace professionnel unifié pour tous les agents**

La création d'une grande communauté professionnelle de 122 000 agents offre aux personnels des perspectives de carrière plus importantes.

Tous les cadres et agents de la DGFIP vont bénéficier de statuts et de règles de gestion unifiés. Ils pourront ainsi accéder à une plus grande variété de métiers et évoluer tout au long de leur carrière avec de nouvelles possibilités de promotion interne.

Dès 2009, le nouveau corps d'administrateur des Finances publiques a été créé pour les postes de commandement. Il conduira à la disparition en 2011 et 2013 des corps et statuts de trésorier-payeur général et de directeur des services fiscaux ainsi que de conservateur des hypothèques.

En août 2010, les futurs statuts fusionnés créant entre autres les corps d'agent, de contrôleur et d'inspecteur des Finances publiques ont été publiés. La discussion avec les organisations syndicales sur les règles de gestion a commencé.

## ➤ Les métiers de la fiscalité

**2010** Alors même que ses services connaissent la phase la plus active de la fusion, la DGFIP a exercé ses missions fiscales avec une efficacité accrue et des résultats en progrès.

### Calculer l'impôt et recouvrer les recettes de l'État

#### Élaborer la législation fiscale

La DGFIP – plus particulièrement la direction de la Législation fiscale - conçoit, élabore et rédige les projets de lois et la réglementation à caractère fiscal ainsi que les instructions d'application nécessaires. A cette fin, elle est intervenue à chacune des étapes de création des normes fiscales pour proposer les dispositions fiscales, évaluer leur impact financier, participer aux travaux interministériels ainsi qu'à l'examen des textes par le conseil d'État et assister le Gouvernement au cours des débats parlementaires.

En 2010, elle s'est particulièrement mobilisée autour de la réforme de la taxe professionnelle ; elle a également publié deux instructions fiscales de référence sur le rescrit.

#### Établir l'impôt

Les services de la DGFIP prennent en charge toutes les opérations liées au calcul des différents impôts. En 2010, ils ont ainsi géré plus de 430 milliards € de recettes fiscales. Pour les impôts sur rôle (impôt sur le revenu et fiscalité directe locale), ils assurent les opérations d'assiette et de liquidation, puis émettent les avis d'imposition.

Pour l'impôt sur le revenu, les services traitent les déclarations de revenus des contribuables et relancent les contribuables défaillants. En 2010, ce sont 55 milliards € d'impôt sur le revenu qui ont été liquidés pour 36,6 millions de contribuables. Ils calculent également les divers crédits d'impôt, notamment la prime pour l'emploi, avec 7,5 millions de bénéficiaires en 2010 pour 2,9 milliards € de versements.

S'agissant des impôts directs locaux, les services réalisent la mise à jour des bases d'imposition pour l'établissement de la taxe d'habitation et des taxes foncières. En 2010, ils se sont particulièrement investis dans la préparation de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. 29,5 millions d'avis de taxe d'habitation et 29,3 millions

d'avis de taxe foncière ont été adressés aux contribuables, en 2010, pour respectivement 17,2 milliards € et 30,5 milliards €.

La TVA, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les salaires, dus par les professionnels, sont des impôts « auto-liquidés » : c'est le contribuable qui assure les opérations de calcul et qui dépose sa déclaration et son paiement. Les services de la DGFIP traitent ces déclarations, ainsi que les demandes de remboursement (crédits de TVA, excédents de paiement d'impôt sur les sociétés).

En 2010, la taxe sur la valeur ajoutée a représenté 160,9 milliards € de recettes versées par 4,5 millions de redevables, l'impôt sur les sociétés a concerné 1,6 million d'entreprises imposables pour 51,4 milliards € de recettes et la taxe sur les salaires a permis de collecter 11,4 milliards €. Par ailleurs, les services de la DGFIP ont porté en 2010 la réforme de la taxe professionnelle et la mise en place de la CET<sup>(1)</sup>, qui a concerné près de 4 millions d'établissements.

Pour la gestion des impôts patrimoniaux, les services reçoivent les déclarations et les paiements d'impôt de solidarité sur la fortune et perçoivent les droits d'enregistrement et les droits de mutation. En 2010, ce sont ainsi 22,5 milliards € de droits d'enregistrement qui ont été perçus, 4,4 milliards € au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune et 4,9 milliards € au titre des prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers.

En 2010 encore, l'accent a été mis sur la qualité de service apportée aux usagers, particulièrement en matière d'accueil dans le cadre de la charte Marianne. Cette mission d'accueil mobilise de nombreux agents, en raison de la diversité des modes de contact : accueil des usagers sur place (15 millions de contribuables chaque année pendant les campagnes de déclaration et de paiement), téléphone ou Internet.



#### FOCUS 2010 : un civisme fiscal conforté

**98 % d'usagers** respectueux de leurs obligations fiscales

Afin de favoriser le civisme fiscal, l'accomplissement des obligations déclaratives des contribuables est simplifié et facilité par deux grands dispositifs : déclaration « préremplie » des principaux revenus, et télédéclaration qui permet de réaliser sa déclaration directement en ligne sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Dans le même esprit, un dispositif de relance amiable est prévu pour les contribuables dont la déclaration n'a pas été effectuée ou semble incomplète. Ce sont ainsi 98 % des contribuables qui s'acquittent dans les délais de leurs obligations déclaratives et plus de 98,5 % d'entre eux qui paient spontanément leurs impôts.

(1) Contribution économique territoriale



## Recouvrer l'impôt et les autres recettes publiques

Après les avoir calculées et liquidées, les services de la DGFIP ont encaissé le produit de ces différentes impositions et ont entrepris, en l'absence de paiement spontané, toutes les actions de poursuites nécessaires (recouvrement forcé).

Durant la phase du recouvrement spontané, différents modes de paiement ont été proposés aux contribuables, avec notamment une offre importante de moyens de paiement dématérialisé : prélèvements mensuels ou à l'échéance, ou paiement direct en ligne : en 2010, 87 % des paiements sont dématérialisés pour l'impôt sur le revenu (IR). Le télépaiement est offert aux particuliers, pour les impôts sur rôle (IR, impôts locaux), comme aux professionnels, qui peuvent télépayer la TVA, l'impôt sur les sociétés, la taxe sur les salaires, la cotisation foncière des entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée.

En 2010, le nombre de paiements en ligne des particuliers a augmenté, s'élevant à 3,2 millions.

Pour le recouvrement forcé, des formes variées d'organisation des poursuites, fondées sur la rapidité et la progressivité de leur déroulement, ont été mises en œuvre. En 2010, après des actions de relance amiable - 5,6 millions de lettres de rappel aux particuliers et 1,5 million de mises en demeure aux professionnels - les services de la DGFIP ont entrepris, si besoin, des procédures de recouvrement plus offensives : avis à tiers détenteur (4,9 millions en 2010), commandements, saisies...

Pour accélérer et améliorer l'action en recouvrement sur les créances difficiles, des pôles de recouvrement spécialisé ont été créés en 2010 dans chaque département.

La conduite des poursuites a pu donner lieu à des actions contentieuses devant les juridictions, actions offensives (mise en cause des dirigeants ou d'associés, mesures conservatoires...) ou défensives (réponse aux contestations des redevables, avec par exemple plus de 3800 oppositions à poursuites en 2010).



### FOCUS 2010 : le développement des téléprocédures 10,5 millions de déclarations en ligne

En matière d'impôt sur le revenu, 10,5 millions de déclarations en ligne ont été enregistrées en 2010, soit une progression de 8 % par rapport à 2009. Elle s'appuie sur deux simplifications majeures introduites en 2009 : la possibilité de déclarer en ligne sans certificat électronique et la procédure simplifiée "en trois clics" pour les déclarations conformes complètes.

Par ailleurs, les usagers particuliers ont désormais la possibilité de reporter automatiquement certaines données de la déclaration de l'année précédente. Ils bénéficient également d'une estimation automatique de leur impôt à l'issue de la procédure.

Parallèlement, le nombre de paiements en ligne est en hausse, avec plus de 3,2 millions d'opérations pour 2010, concernant aussi bien l'impôt sur le revenu que les impôts locaux. Enfin, la campagne de déclarations 2010 a été marquée par une pro-

motion du remboursement d'impôt par virement afin de limiter le recours à la procédure de la lettre-chèque. Le taux de remboursement par virement a ainsi augmenté de plus de 15 points en 2010 pour atteindre 36,9 %.

Pour les professionnels, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2010, le seuil de recours obligatoire aux téléprocédures a été abaissé à 500 000 € de chiffres d'affaires hors taxes, en matière de déclaration et de paiement de la TVA. Il s'accompagne de l'obligation de télétransmettre les demandes de remboursement de crédit de TVA. Le télé règlement en matière d'impôt sur les sociétés et de taxe sur les salaires est également rendu obligatoire pour les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse ce seuil.

En 2010, près de 75 % de la TVA, de l'impôt sur les sociétés et de la taxe sur les salaires ont ainsi été recouverts par télé règlement.

La DGFIP a également recouvré et comptabilisé les recettes non fiscales de l'État (amendes, condamnations pécuniaires...) et les produits divers, et assuré le recouvrement des recettes fiscales perçues au profit d'autres organismes.

S'agissant des amendes, l'année 2010 a été marquée par une hausse du taux global de paiement, qui s'est éle-

vé à 80,9 % (contre 79,7 % en 2009). Ce résultat significatif s'explique notamment par les améliorations proposées par l'administration en matière d'offre de paiement (développement des paiements en ligne sur amendes.gouv.fr) et par la mise en œuvre de nouveaux dispositifs juridiques (abattement de 20 % en cas de paiement rapide, délais de paiement prolongés en cas de paiement dématérialisé, possibilités de remises gracieuses).



## FOCUS 2010

### Un effet de la fusion : l'harmonisation des procédures de recouvrement Un nouveau schéma de relance

Afin de mieux recouvrer les créances dues par les contribuables défaillants, la DGFIP a mené un chantier de réingénierie des procédures de recouvrement des recettes – notamment fiscales – pour harmoniser les règles des deux anciens réseaux (DGI-DGCP).

L'aboutissement de ce chantier s'est concrétisé par l'article 55 de la loi de finances rectificative pour 2010 qui comporte des mesures destinées à améliorer et accroître l'efficacité des services, ainsi qu'à donner plus de lisibilité à l'action de l'administration.

Ces mesures, dont l'entrée en vigueur est progressive, prévoient un nouveau schéma plus lisible de relance des défaillants, l'application uniforme des frais de poursuites réclamés aux redevables, une politique de pénalités fondée selon une approche par population et la possibilité de recourir à l'avis de mise en recouvrement dans certains cas (contrôle fiscal, intérêts de retard complémentaires en matière de contribution économique territoriale/taxe professionnelle).

## Contrôler le respect des obligations fiscales et lutter contre la fraude

La DGFIP a pour mission de s'assurer que les contribuables respectent leurs obligations fiscales. C'est l'objet du contrôle fiscal.

Le contrôle fiscal poursuit trois finalités :

- une finalité dissuasive, en étant présent auprès de l'ensemble des catégories de contribuables, pour consolider le civisme fiscal ;
- une finalité budgétaire qui vise à recouvrer avec rapidité et efficacité l'impôt éludé ;
- une finalité répressive qui sanctionne les comportements les plus frauduleux, sur le plan financier, voire le plan pénal.

La mission de contrôle fiscal s'appuie sur une importante activité de recherche : celle-ci a pour objet de détecter les mécanismes de fraude, collecter et centraliser les renseignements extérieurs et les informations détenués dans les services, afin de proposer l'engagement de contrôles fiscaux.

Le contrôle fiscal s'inscrit dans un cadre juridique très précis qui offre au contribuable un certain nombre de garanties et différentes possibilités de recours, qui figurent dans une « charte du contribuable vérifié ».

### La circulaire du 2 novembre 2010

En 2010, pour la première fois, le ministre a précisé dans une circulaire publique les objectifs et les méthodes du contrôle fiscal et les conditions d'exercice de cette mission par la DGFIP. Il a défini également les orientations stratégiques dans ce domaine pour la période 2011-2012. La priorité est de renforcer la lutte contre toutes les formes de fraude : de la plus sophistiquée, réalisée via les paradis fiscaux, à celle en bande organisée, en passant par la fraude individuelle. Il s'agit également d'améliorer la couverture du tissu fiscal tant chez les particuliers que

chez les professionnels, en consolidant notamment la présence dans les plus petites entreprises.

Enfin, l'amélioration des relations avec les usagers de bonne foi constitue toujours une préoccupation majeure, dans le prolongement des années antérieures.

Cette circulaire définit, en outre, une séparation stricte, de nature à garantir l'impartialité, l'objectivité et la neutralité des contrôles, entre :

- d'une part, la définition de la stratégie globale du contrôle fiscal qui incombe au Ministre tant en ce qui concerne les objectifs que les moyens alloués ;
- d'autre part, sa mise en œuvre opérationnelle par la DGFIP, chargée de définir plus précisément la programmation individuelle des contrôles en s'appuyant sur le professionnalisme des différents acteurs du contrôle fiscal, et cela sans aucune intervention du Ministre.

### Contrôle sur pièces et contrôle sur place

Le contrôle fiscal vise à la fois les particuliers et les professionnels. Les services de la DGFIP procèdent ainsi à des contrôles sur pièces (CSP), dits « du bureau », réalisés à partir des déclarations et justificatifs transmis par les contribuables.

Le CSP comprend, d'une part, un contrôle « de régularisation » (contrôle formel des déclarations, recouplement avec les données transmises par les tiers, par exemple les employeurs) et, d'autre part, un contrôle « d'initiative », mis en œuvre à partir d'un programme thématique établi par avance au regard du tissu fiscal et de ses enjeux. L'intégralité des dossiers à forts enjeux sont contrôlés sur une période triennale dans le cadre d'un contrôle corrélé et croisé entre actifs et revenus qui implique une approche globale de la situation des contribuables.

En 2010, ces contrôles ont permis de rappeler près de 5,2 milliards € de droits et de 400 millions € de pénalités.

Les services de la DGFIP réalisent également des contrôles sur place, vérification de la comptabilité des entreprises ou examen de la situation fiscale personnelle des particuliers (ESFP); ces contrôles fiscaux « externes » constituent la partie la plus visible du contrôle. La vérification de comptabilité permet de confronter les déclarations du redevable avec l'examen sur place (en général dans les locaux de l'entreprise) des écritures comptables en vue de contrôler la sincérité des déclarations. L'ESFP permet à l'administration de vérifier la cohérence entre, d'une part, les revenus déclarés et,

d'autre part, la situation patrimoniale, la situation de trésorerie et les éléments de train de vie des membres du foyer fiscal.

En 2010, ces contrôles ont permis le rappel de 10,4 milliards € de droits et pénalités auprès de 48 000 entreprises et 3 800 particuliers.

**En 2010, au total, les contrôles fiscaux dans leur ensemble ont rapporté 16 milliards € de droits et pénalités.**



## FOCUS 2010

### La brigade nationale de répression de la délinquance fiscale (BNRDF)

**13 officiers** fiscaux judiciaires issus de la DGFIP

L'année 2010 a constitué une étape décisive dans la mise en place de la procédure judiciaire d'enquête fiscale. Ce dispositif permet, désormais, à des agents issus de la DGFIP et dotés de prérogatives de police judiciaire de rechercher et constater, dans un cadre juridique strictement délimité, la fraude fiscale complexe, réalisée via des paradis fiscaux ou au moyen de procédés de falsification, contre laquelle les services de contrôle étaient jusqu'à présent souvent démunis.

13 agents issus de la DGFIP ayant suivi une formation ont été nommés officiers fiscaux judiciaires et ont rejoint la Brigade nationale de répression de la délinquance fiscale (BNRDF), créée le 4 novembre 2010 au sein de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) du ministère de l'Intérieur. Parmi les dossiers de poursuites correctionnelles transmis par la DGFIP au Parquet, 37 ont pu bénéficier, dès 2010, de cette nouvelle procédure.

## La lutte contre la fraude, priorité ministérielle

La fraude fiscale est un enjeu majeur du fait de son impact sur les finances publiques et pour des raisons d'égalité entre les citoyens et d'équité sociale, puisqu'elle porte atteinte à la solidarité nationale et aux conditions d'une concurrence loyale entre les entreprises.

La mission de contrôle fiscal s'oriente de façon prioritaire vers la lutte contre les fraudes les plus graves, qui peuvent aboutir à des poursuites pénales.

En 2010, la détermination de la DGFIP dans ce domaine s'est traduite par 10 154 contrôles fiscaux externes comportant une action répressive. Ces opérations, dans lesquelles les pénalités administratives sont appliquées, sanctionnent des manquements caractérisés au-delà de la simple erreur ou omission, et portent sur des sommes significatives.

La part en nombre de ces opérations, sur le total, progresse encore, en 2010, de 0,7 point pour atteindre 19,7 %. Elles représentent un montant de près de 3,8 milliards € (2,11 milliards € au titre des droits et 1,68 au titre des pénalités).

En outre, en 2010, 1 043 plaintes pour fraude fiscale ont fait l'objet d'une transmission à la Commission des infractions fiscales et 981 ont été déposées après un avis favorable.

En 2010, la DGFIP a aussi substantiellement renforcé ses outils de lutte contre la fraude.

Elle a développé sa participation au dispositif de lutte contre l'économie souterraine en mobilisant ses agents au sein des groupes d'intervention régionaux (GIR) et 51 agents pour coopérer avec la police et la gendarmerie dans la lutte contre les trafics illicites avec la conduite de contrôles fiscaux contre les trafiquants. En 2010, plus de 2 500 opérations d'enquêtes et de contrôles ont été engagées.

La DGFIP contribue aussi activement aux actions de la Délégation nationale de lutte contre la fraude (DNLF) qui favorisent les échanges d'informations avec les autres administrations (douanes, organismes sociaux).

La lutte contre la fraude, c'est aussi lutter efficacement contre la fraude internationale. La DGFIP agit dans ce domaine en mobilisant les mécanismes et outils juridiques dont elle dispose, notamment l'assistance administrative entre les États (*cf. focus page suivante*).



## FOCUS 2010

### Échanges d'expériences et d'informations entre administrations fiscales

#### 33 accords ou conventions internationales signés en 2010

La DGFIP a développé en 2010 son dispositif de partage d'informations avec ses homologues dans le monde. 33 conventions internationales ou accords prévoyant un échange d'informations avec levée du secret bancaire, selon le modèle de la convention-type de l'OCDE, ont été signés dont 26 ont été ratifiés par le Parlement en 2010.

Au plan pratique, la DGFIP met en œuvre ces textes en sollicitant ses homologues des pays signataires sur des demandes précises. Ces échanges participent de la lutte contre la fraude fiscale internationale, au

même titre que les dispositions fiscales votées fin 2009 à l'encontre des Territoires non coopératifs, la création du fichier Évafisc ou le droit de communication auprès des banques.

Ces échanges d'informations se doublent d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre administrations fiscales. La DGFIP participe à ce titre au Forum des Administrations Fiscales (FTA) de l'OCDE - dont elle assure la vice-présidence -, ainsi qu'à l'Organisation Intra-Européenne des Administrations Fiscales (IOTA), dont elle assure en 2010/2011 la présidence.

## Traiter les réclamations fiscales et favoriser la sécurité juridique

Tout contribuable a le droit de contester le montant de ses impôts devant l'administration.

### Les réclamations « contentieuses »

Certaines réclamations – dites « contentieuses » - visent à faire corriger une imposition ou à obtenir le bénéfice d'un droit. Lorsque la réclamation est acceptée, le service réduit ou annule l'imposition contestée ou accorde le versement demandé dans les meilleurs délais afin de permettre au contribuable de bénéficier de ses droits le plus rapidement possible.

En 2010, ce sont plus de 3 millions et demi de réclamations contentieuses qui ont été traitées par les services de la DGFIP.

Si l'usager n'est pas satisfait par la réponse apportée par l'administration, il peut saisir le conciliateur fiscal de son département pour obtenir un nouvel examen de sa situation.

En 2010, les conciliateurs fiscaux ont été saisis de 81 000 demandes ; la majorité des demandes des particuliers concernent des remises gracieuses ou des délais de paiement.

Lorsque la réclamation est rejetée, le contribuable peut alors soumettre le litige aux tribunaux : environ 24 000 dossiers ont été concernés en 2010.

### Les réclamations gracieuses

D'autres contribuables ne contestent pas le calcul de l'impôt qui est dû, mais demandent à bénéficier d'un

allègement total ou partiel à titre gracieux du fait de leurs difficultés financières. Les services de la DGFIP procèdent à l'examen de leur situation en prenant en compte des éléments objectifs (faiblesse des ressources, chômage...), tout en veillant au bon équilibre entre le respect du principe de l'égalité devant les impôts et la prise en compte des difficultés des contribuables.

Plus d'un million de demandes gracieuses ont été traitées en 2010.

### La sécurité juridique

Dans le cadre de son action pour favoriser la sécurité juridique, la DGFIP a lancé en 2010 le projet Pergam qui a pour objectif d'actualiser et de refondre en totalité la documentation fiscale afin de la rendre plus accessible et plus lisible. Il propose d'assurer une mise à jour en temps réel via une base documentaire consultable en ligne, à la fois par les contribuables et par les agents de la DGFIP.

Par ailleurs, la DGFIP a traité en 2010 environ 21 000 rescrits. L'objectif poursuivi est de permettre aux citoyens et aux entreprises de bénéficier d'une plus grande transparence de la règle fiscale en leur donnant des garanties de l'administration sur l'application de la législation à leur situation particulière.

Le rescrit est ainsi une prise de position qui engage l'administration dès lors que la demande faite de bonne foi est précise, complète et conforme à la situation exposée par le redevable (*cf. focus page suivante*).



## FOCUS 2010 : le rescrit, un axe fort pour la sécurité juridique

**400 rescrits** publiés sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Deux instructions fiscales de référence publiées en octobre 2010 formalisent toutes les évolutions législatives, jurisprudentielles et doctrinales sur le rescrit. Elles concrétisent les adaptations et l'engagement de la DGFIP pour améliorer son organisation et son efficacité dans la conduite et l'exercice de cette mission prioritaire.

À cette occasion, l'espace consacré à cette procédure sur le site Internet [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) a été entièrement

revu pour favoriser l'accès au rescrit. Près de 400 rescrits sont publiés sur ce site, autant de réponses données auxquelles les usagers peuvent se référer.

Une procédure de second examen collégial a également été instaurée pour les contribuables insatisfaits de la réponse initialement apportée. Cette nouvelle procédure est effective depuis 2010 au niveau territorial comme au niveau national.

## Assurer les missions cadastrales et de publicité foncière

La DGFIP au titre de sa mission foncière gère « l'état civil » de la propriété, qui sert de fondement au calcul des impôts fonciers. Elle assure une identification de chaque immeuble par une référence cadastrale unique, sa description (limites des parcelles, superficie) et l'identification des propriétaires et de leurs droits. Ce sont ainsi 103 millions de parcelles et 48 millions de locaux qui sont recensés.

Ses services mettent à jour le plan cadastral, aujourd'hui informatisé et accessible en ligne ([cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)). En 2010, ils ont délivré aux usagers, collectivités territoriales ou professionnels du foncier, plus de 19 millions d'informations cadastrales.

Les services de la DGFIP assurent la mission de publicité foncière, qui garantit la sécurité juridique des transactions immobilières.

À cet effet, les conservations des hypothèques tiennent à jour le fichier immobilier - qui recense les éléments juridiques relatifs à l'ensemble des propriétés bâties ou non bâties - en enregistrant les actes notariés et répondent aux demandes d'information des usagers.

En 2010, 92 % des études notariales sont équipées de Téléactes pour des échanges dématérialisés avec les conservations des hypothèques.

Enfin, les services de la DGFIP enregistrent et taxent les donations ou successions, ainsi que certaines opérations de cessions mobilières.



## FOCUS 2010 : dématérialisation et services en ligne

**92 % d'études** équipées de Télé@ctes

En 2010, le site [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr) a encore rencontré un vif succès. Ainsi, 9,5 millions de visites ont été enregistrées, 93 millions de pages ont été consultées, 15 millions d'extraits de plan ont été édités gratuitement et près de 100 000 feuilles de plan à grand format ont été commandées sur différents supports (papier, plastique, CDrom, DVDrom ou téléchargement).

Le partenariat conduit avec le Conseil supérieur du

notariat pour dématérialiser les échanges entre les offices notariaux et les conservations des hypothèques au travers de l'application Télé@ctes a également été poursuivi de façon soutenue. Fin 2010, 92 % des études sont équipées d'une version de Télé@ctes leur permettant d'échanger avec la DGFIP par voie dématérialisée. Ainsi, la télétransmission a atteint un taux global de 38 % en moyenne sur l'année 2010, soit 5 points de plus qu'en 2009.

## ➤ Les métiers de la gestion publique

**2010** Qualité comptable et exécution des dépenses, politique immobilière de l'État, action économique : les services de la DGFIP sont des acteurs essentiels de la gestion publique, au profit de l'État comme du secteur public local.

### Contrôler et exécuter la dépense de l'État

Les services de la DGFIP assurent le contrôle et le paiement de l'ensemble des dépenses de l'État au plan local et national, ainsi que le versement des rémunérations des agents de l'État et le règlement des pensions civiles et militaires.

En 2010, 204 milliards € ont ainsi été payés au titre des dépenses de l'État, hors dépenses de rémunérations et de pensions, dont 32 milliards € au titre des dépenses d'avenir.

Avant de procéder au paiement et à la comptabilisation des dépenses, les comptables de la DGFIP réalisent les contrôles qui leur incombent (validité de la créance, disponibilité des crédits...). Ces contrôles s'exercent selon la technique du « contrôle hiérarchisé de la dépense » dont le principe est de moduler les contrôles en fonction des enjeux et des risques. Le contrôle allégé en partenariat permet d'aller plus loin dans cette logique en engageant une démarche, concertée et conjointe avec un ministère, destinée à auditer des chaînes de dépense dans leur ensemble pour adapter les contrôles.

Les services de la DGFIP ont assuré par ailleurs une mission d'assistance et de conseil auprès des ordonnateurs : restitutions sur l'exécution de la dépense, conseil sur des opérations complexes (marchés, partenariats public-privé, délégations de service public...), alerte sur des points de fragilité au sein des processus...

Depuis plusieurs années, les services de la DGFIP contribuent activement à la réduction des délais de paiement des fournisseurs de l'État. En 2010, le délai

de paiement global est de 28 jours et reste inférieur au délai légal de 30 jours.

En 2010, l'amélioration de l'exécution des dépenses a été également facilitée par la mise en place de « services facturiers », placés sous l'autorité du comptable. Point unique de traitement des factures d'un ou plusieurs ordonnateurs, le service facturier permet d'accélérer les délais de paiement tout en progressant en qualité comptable.

En 2010, le traitement des dépenses déconcentrées de la DGFIP en mode facturier a été expérimenté en région Champagne-Ardenne.

Cette nouvelle organisation, en cours de généralisation, offrira une plus grande fluidité du circuit de la dépense grâce à la suppression de contrôles redondants et responsabilisera davantage les services gestionnaires.

La DGFIP participe également au déploiement de Chorus, nouvel outil informatique qui vise à remplacer les anciennes applications de dépense, de recettes non fiscales et de comptabilité de l'État.

En janvier et juin 2010 ont eu lieu les déploiements respectifs des vagues 4 et 5 de Chorus, qui ont concerné 14 ministères. Le second semestre a été consacré aux travaux de bascule de la dernière vague de Chorus, fixée début janvier 2011, très significative dans son ampleur (6 nouveaux ministères et 125 programmes). L'implication des différents acteurs de la DGFIP dans la préparation et la conduite du changement requises par ces opérations a été particulièrement importante, tant en administration centrale que dans le réseau.



## FOCUS 2010 : la réforme de la gestion des retraites de l'État

### 342 000 agents de l'État destinataires d'un récapitulatif des droits acquis

Depuis 2009, la DGFIP conduit, à la demande du ministre du Budget, la réforme de la gestion des retraites de l'État, dont l'un des objectifs est d'améliorer la qualité du service rendu aux agents publics, qu'ils soient en activité ou à la retraite.

En 2010, cet axe de la réforme a connu des avancées significatives tant vis-à-vis des actifs que des retraités. Un des leviers de la réforme est l'utilisation du compte individuel de retraite des fonctionnaires. Créé pour permettre de délivrer l'information personnelle sur ses droits à retraite à chaque fonctionnaire de l'État, ce compte retrace, pour chaque année, les éléments de carrière ouvrant droit à la retraite. Ce compte pourra donc être utilisé pour liquider les pensions de retraite, sans intervention supplémentaire des administrations employeuses.

Ainsi, tout en améliorant la qualité de l'information délivrée aux fonctionnaires en activité, il permettra de rationaliser en profondeur la chaîne de production des pensions de retraite en mettant fin au dispositif actuel, qui consiste à reconstituer l'intégralité de la carrière d'un agent au moment de son départ à la retraite.

Tout au long de l'année 2010, le Service des Retraites de l'État (SRE), rattaché désormais à la DGFIP, a mobilisé les ministères et établissements employeurs pour qu'ils complètent les comptes individuels de retraite d'un million de fonctionnaires tant au plan de la certification des identités que de celui du contenu des carrières.

En 2010, le SRE a adressé à six générations de fonctionnaires de l'État 342 000 documents récapitulant leurs droits acquis annuellement auprès des régimes de retraite obligatoires depuis leur entrée dans la vie active.

La réforme s'est accompagnée de la mise en place de nouveaux points de contact pour les retraités de l'État : spécialisation de services dans la gestion du contact avec l'utilisateur et développement d'un service commun accessible via un numéro d'appel unique ou par courriel. Les retraités de l'État peuvent ainsi obtenir des renseignements sur leur pension, signaler un changement d'adresse ou demander une attestation ou un formulaire. Ce service sera progressivement offert à l'ensemble des retraités de l'État en 2011.

## Tenir les comptes de l'État et produire l'information budgétaire et comptable

La DGFIP est responsable de la tenue et de la production des comptes de l'État. Cette mission revêt un enjeu particulier dans le cadre nouveau mis en place par la LOLF<sup>(1)</sup>, qui consacre un chapitre entier à la comptabilité de l'État et au rôle du comptable public. La LOLF a ainsi rendu obligatoire la tenue d'une comptabilité d'exercice et a instauré un processus de certification des comptes de l'État par la Cour des comptes.

Cette évolution traduit ainsi l'importance attachée à la production d'une information comptable de qualité pour éclairer les décisions de gestion et donner une image fidèle de la situation financière de l'État.

En 2010, les progrès en matière comptable se sont poursuivis avec une nouvelle évolution favorable de l'indice de mesure de la qualité comptable (baisse à 17 du nombre de jours d'anomalies comptables pour une limite fixée à 20 jours).

La comptabilité patrimoniale a été enrichie, à l'actif (parc immobilier, stocks, participations...) comme au passif (dette financière, charges à payer, provisions...). En 2010, les progrès ont porté notamment sur le patrimoine immobilier et les immobilisations des ministères civils. Une annexe reprend par ailleurs les engagements hors bilan de l'État (retraites des fonctionnaires par exemple).

Les services tiennent également une comptabilité budgétaire de caisse et consolident l'information sur la situation financière des administrations publiques.

La mise en place d'une certification des comptes de l'État a conduit la DGFIP à sécuriser les processus comptables et financiers par un renforcement des dispositifs de contrôle interne comptable dans l'ensemble de l'administration. Grâce à ce travail, en 2010, la Cour des comptes a certifié les comptes de l'État pour le quatrième exercice consécutif - avec des réserves dont le nombre diminue progressivement - ce qui place la France en pointe en matière de réforme comptable (*cf. focus 2010 page suivante*).

Les services de la DGFIP mettent à la disposition du Gouvernement et du Parlement de nombreuses restitutions comptables et financières, périodiques et annuelles, dont le compte général de l'État qui consolide près de 40 millions d'écritures comptables. Ils jouent également un rôle majeur dans l'élaboration et la mise en œuvre de la réglementation comptable, au plus près des standards applicables aux entreprises privées.

Enfin, la DGFIP a joué en 2010 un rôle actif dans le projet Chorus qui doit répondre aux objectifs de la LOLF : qualité comptable, amélioration du pilotage de la performance, renforcement de la traçabilité des opérations et de l'auditabilité des comptes, production d'une information financière détaillée et disponible rapidement.

(1) loi organique relative aux lois de Finances du 1<sup>er</sup> août 2001



## FOCUS 2010 Une référence : la qualité comptable certification des comptes de l'État en 2010

En 2010, grâce au travail mené et aux progrès significatifs réalisés dans la qualité de la gestion financière et comptable de l'État, la Cour des comptes a certifié pour la quatrième année consécutive les comptes de l'État avec 9 réserves, contre 12 en 2009.

La poursuite de l'enrichissement du bilan de l'État, après la constatation en immobilisations corporelles des concessions autoroutières en 2009, s'est prolongée avec des travaux visant à retranscrire dans les comptes d'autres concessions (ouvrages hydrauliques) et opérations de partenariats publics privés.

Les progrès ont également porté en 2010 sur la fiabilisation et la valorisation de l'information comptable, notamment sur le patrimoine immobilier et les immobilisations des ministères civils. La réorganisation territoriale de l'État et la poursuite du déploiement de l'application Chorus ont conduit à une réorganisation du pilotage du contrôle interne et à une forte évolution des documentations des procédures et des risques comptables. La DGFIP a également renforcé son appui aux opérateurs des politiques publiques pour améliorer la qualité de leurs comptes, retracés en participations financières au bilan de l'État.

## Tenir les comptes et exécuter les opérations financières des collectivités territoriales et des établissements publics et leur apporter des prestations de conseil

### Tenue des comptes et exécution budgétaire

En 2010, la DGFIP a tenu la comptabilité des 36 800 collectivités territoriales et de leurs 19 300 groupements, de plus de 1000 hôpitaux publics, 1400 établissements sociaux et médico-sociaux (maisons de retraites, centres d'aide par le travail...), et 180 offices publics de l'habitat (OPH). Elle a exercé également cette mission pour l'ensemble des établissements publics locaux (caisses des écoles, centres communaux d'action sociale...). Au total, comme chaque année, près de 170 000 comptes ont été produits.

Les services de la DGFIP participent également à l'exécution de l'ensemble des recettes et des dépenses de ces collectivités territoriales et de ces organismes. En 2010, ils ont pris en charge dans ce cadre environ 120 millions de titres de recettes et 80 millions de mandats de paiement.

Outre les impôts directs locaux et les autres taxes locales, les services de la DGFIP ont assuré le recouvrement amiable ou contentieux des recettes non fiscales du secteur local (frais de cantines et crèches, redevances d'eau ou d'assainissement, loyers des OPH, factures des hôpitaux...), pour un montant annuel total d'environ 55 milliards €.

Parallèlement, les services ont exercé un contrôle de régularité et procédé au paiement de l'intégralité des dé-

penses engagées par les ordonnateurs locaux (maires, présidents des conseils généraux ou régionaux, directeurs d'hôpitaux...). Un contrôle hiérarchisé de la dépense permet de centrer les contrôles approfondis et exhaustifs sur les dépenses qui présentent les risques et les enjeux les plus importants.

En 2010, 221 milliards € de dépenses dont 63 milliards € de dépenses d'investissement ont été payées par les comptables de la DGFIP<sup>(1)</sup>.

Les comptes tenus par les services de la DGFIP retracent l'ensemble de ces opérations ainsi que la situation patrimoniale et la trésorerie des collectivités et de leurs établissements. À l'issue de chaque exercice, le comptable établit ainsi un « compte de gestion » (balance comptable, bilan et compte de résultat). En 2010, environ 90 % de ces comptes sont produits avant le 15 mars de l'année suivante.

Depuis 2010, l'ensemble des services de la DGFIP chargés de la gestion comptable du secteur public local disposent pour exercer leurs missions de l'application Hélios, plus performante et plus fonctionnelle et qui se substitue à de nombreuses applications.

Enfin, les services développent les échanges de données dématérialisées avec les gestionnaires publics locaux, notamment dans le cadre de conventions de dématérialisation.

(1) hors dépenses des hôpitaux et des budgets annexes



La DGFIP encourage ce mouvement dans le secteur public local grâce au « PES V2 », le « protocole d'échanges standard » d'Hélios. Le PES V2 constitue une solution de dématérialisation des mandats de dépenses, des titres de recettes et des bordereaux récapitulatifs. Il permet également de transmettre les pièces justificatives associées (factures, délibérations, arrêtés, marchés publics...) ou leurs références. Depuis 2010, 200 collectivités environ (soit 520 budgets) utilisent ce nouveau protocole.

Grâce à l'achèvement du déploiement d'Hélios, la généralisation du PES V2 au cours des prochaines années, en substitution de protocoles plus anciens, peut désormais être envisagée. La DGFIP proposera également la mise à disposition gratuite d'un certificat électronique qui permettra aux organismes de signer électroniquement les ordres donnés aux comptables.

De plus, afin d'offrir un accès Internet aux informations détenues dans Hélios et de faciliter les échanges, un « Portail gestion publique » a été ouvert à l'ensemble des gestionnaires publics locaux. En 2010, ce sont plus de 55 000 organismes locaux qui y ont accès (contre 27 000 fin 2009). Ce portail permet chaque jour à 6 000 d'entre eux d'échanger avec la DGFIP des fichiers comptables de manière totalement sécurisée.

Le gestionnaire peut accéder également en temps réel à la comptabilité de sa collectivité, suivre la situation de trésorerie, et renseigner usagers et fournisseurs sur l'exécution des dépenses et des recettes locales. Il a également accès à des tableaux de bord reprenant les chiffres comptables clés de la collectivité.

En 2010, le périmètre des informations accessibles a été étendu et 3 000 utilisateurs accèdent quotidiennement à Hélios en consultation via ce portail.

## Un conseil fiscal et financier

Les services de la DGFIP assurent également une importante mission de conseil auprès des collectivités locales dans tous les domaines de l'action financière : conseil en matière de fiscalité locale - enrichi grâce à la fusion -, aide à l'élaboration des budgets locaux, analyse financière, gestion de trésorerie ou conseil juridique.

L'année 2010 est celle de la généralisation, sur l'ensemble du territoire, du conseil fiscal aux collectivités territoriales. Il s'agit de l'un des objectifs de la fusion permettant à un interlocuteur unique de la DGFIP de renseigner tous ses partenaires sur l'ensemble des aspects fiscaux et de procéder à des simulations.

L'ensemble des prestations de la DGFIP peuvent se traduire dans des conventions de services comptable et financier avec les grandes collectivités (232 conventions signées) et des engagements partenariaux avec les autres organismes.

Enfin, les services de la DGFIP ont continué à apporter en 2010 un appui aux préfetures dans l'exercice du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire des collectivités locales, et contribuent à la détection de leurs difficultés financières.

De plus, des agents comptables issus des services de la DGFIP tiennent les comptes et exécutent recettes et dépenses de près de 1700 établissements publics nationaux (EPN). Avec l'aide des services de la DGFIP, les EPN sont engagés, en 2010, dans une démarche d'amélioration de la qualité comptable (fiabilisation des bilans, valorisation du parc immobilier...).



### FOCUS 2010

Un nouveau moyen de paiement pour les services publics locaux

**TIPi** le paiement en ligne par carte bancaire

En 2010, la DGFIP a mis en place le projet TIPi (Titres payables par Internet), qui permet à un usager de payer ses factures de services publics locaux (crèches, cantines...) par carte bancaire via Internet. TIPi vient ainsi compléter la gamme des moyens de paiement existants (prélèvement, TIP, carte bancaire de proximité).

Service innovant et simple d'utilisation, il répond à une forte demande des usagers, modernise l'image du service public des collectivités locales et permet d'améliorer le taux de paiement spontané.

Pour les comptables, les opérations sont entièrement automatisées, de la prise en charge du titre de recette jusqu'à son émargement comptable dans Hélios.

Depuis son déploiement au début de l'été 2010, plus d'une centaine de collectivités, petites et grandes, ont adhéré à cette nouvelle offre. Les taux de paiement via ce dispositif peuvent atteindre dès les premiers mois 8 à 10 % des émissions de titres.

Le dispositif TIPi a été primé lors des Rencontres de la modernisation de l'État le 9 juillet 2010.

## Assurer la gestion domaniale et mettre en œuvre la politique immobilière de l'État

La DGFIP est en charge de différentes missions domaniales. Il s'agit tout d'abord de l'évaluation du patrimoine immobilier de l'État, dont elle est le notaire ; ses services sont également les interlocuteurs des collectivités locales pour l'expertise immobilière (110 000 évaluations réalisées en 2010) et assurent auprès d'elles une mission de conseil. Elle assure également la gestion des successions administrées, vacantes ou en déshérence, et les ventes de biens meubles.

En 2010, les services des domaines de la DGFIP se sont particulièrement mobilisés pour traiter la situation des personnes touchées par la tempête Xynthia.

En quelques mois, les équipes des services des domaines ont procédé à plus de 1 300 évaluations de maisons endommagées en vue de l'établissement par l'État d'offres d'acquisition amiable auprès des personnes sinistrées. Ces évaluations ont ainsi permis, au cours de l'année 2010, l'acquisition par les services des Domaines de 770 maisons d'habitation afin de permettre aux sinistrés qui le demandaient de se reloger rapidement en leur garantissant une indemnisation de leur bien au juste prix.

Les services de la DGFIP (France Domaine) sont également responsables de la mise en œuvre de la nouvelle politique immobilière de l'État. Confiée au ministre du Budget, responsable du Domaine, cette politique consiste à représenter « l'État propriétaire » et à agir pour son compte : recensement des propriétés, défense des intérêts patrimoniaux de l'État, entretien des bâtiments, réalisation des acquisitions nécessaires à l'exercice de ses missions et vente des biens devenus inadaptés ou inutiles, afin d'adap-

ter en permanence le parc immobilier aux besoins. Ces orientations se sont développées, en 2010, grâce à l'action des responsables de la politique immobilière de l'État, collaborateurs des directeurs régionaux des Finances publiques, et qui assistent les préfets de région dans la conduite de cette politique immobilière.

La politique immobilière de l'État vise à optimiser l'utilisation du patrimoine, dans le cadre des schémas pluriannuels de stratégie immobilière des ministères (SPSI). L'objectif des SPSI est de rationaliser et d'intégrer, dans une vision à long terme, les besoins immobiliers des services. Désormais, les immeubles domaniaux utilisés par les services de l'État et ses établissements publics ne leur sont plus affectés ou remis en dotation mais font l'objet de conventions d'utilisation limitées dans le temps et donnent lieu au versement d'un loyer budgétaire, afin de sensibiliser l'ensemble des services aux enjeux de la gestion immobilière (*cf. focus ci-dessous*).

La politique immobilière de l'État conduit ainsi à la réalisation d'un certain nombre de cessions, dont le produit contribue notamment au désendettement, à l'entretien des bâtiments ou à de nouvelles acquisitions. Elle a permis, en 2010, une réduction des surfaces immobilières de plus de 146 500 m<sup>2</sup>.

Le produit des ventes immobilières sur la période 2005-2010 s'est élevé à 3,6 milliards €, dont 505 millions € en 2010. Le ministre a annoncé, par ailleurs, en 2010, le lancement d'un plan pluriannuel de cession des biens de l'État (*cf. focus page suivante*).



### FOCUS 2010

#### La généralisation des schémas pluriannuels de stratégie immobilière

**330 000 m<sup>2</sup>** de surfaces immobilières libérées en 4 ans

Déjà engagé dans l'établissement de schémas directeurs immobiliers pour les administrations centrales, l'État a poursuivi en 2010 son action dans les services déconcentrés.

Au 31 décembre 2010, la quasi-totalité des départements ont été dotés d'un SPSI validé par le préfet de région et tenant compte des conséquences immobilières de la réforme de l'administration territoriale de l'État (RéATE).

L'objectif principal consiste à offrir un immobilier de qualité, adapté aux nouvelles organisations, tout en réduisant son coût pour l'État en loyer, maintenance et entretien. La réduction des surfaces occupées (330 000 m<sup>2</sup> en 4 ans), engagée depuis 2007, se poursuit. La

RéATE devrait en particulier permettre de libérer 750 sites et de réduire de 500 000 m<sup>2</sup> la surface de bureaux occupée.

À terme, l'objectif est d'atteindre un ratio d'occupation de 12 m<sup>2</sup> par poste de travail.

En 2010, la politique immobilière de l'État a été étendue aux opérateurs : fiabilisation de leur inventaire immobilier (40 millions de m<sup>2</sup> de bâti et 7 millions d'hectares de terrains non bâtis, pour une valeur d'environ 42 milliards €, dont 34 milliards € appartenant à l'État), élaboration d'un SPSI par chaque opérateur, application des règles transversales de performance immobilière (ratio de 12 m<sup>2</sup> par poste, plafonnement des baux, réduction des coûts de fonctionnement immobiliers).



## FOCUS 2010 La politique de cessions

Le programme de cessions : 1 700 biens

L'année 2010 a été marquée par la présentation le 9 juin 2010, lors d'une conférence de presse ministérielle, du premier plan pluriannuel des cessions immobilières de l'État.

Ce plan de cessions échelonnées sur une période allant de 2010 à 2013 concerne plus de 1 700 biens. Ces prévisions de ventes sont la conséquence des réformes administratives décidées par le Gouvernement (restructurations militaires, nouvelle carte judiciaire, nouvelles directions départementales interministérielles ou création de la DGFIP...).

L'élaboration du plan pluriannuel de cessions a été l'un

des moments phares de l'activité des services locaux du domaine dans la recherche des biens et le dialogue à nouer, en amont, avec les services occupants.

Cette opération s'accompagne, par ailleurs, du rappel des règles de transparence des cessions réalisées par France Domaine. Il s'agit à la fois de préserver les intérêts patrimoniaux de l'État et de privilégier la mise en concurrence.

Ces opérations s'effectuent sous le contrôle de la commission de transparence et de qualité des opérations immobilières de l'État dont les compétences ont été élargies.

## Offrir une expertise et un conseil financier à l'État et aux acteurs économiques

Grande administration financière, la DGFIP exerce une mission de conseil auprès de nombreux acteurs économiques et financiers et propose son expertise en appui de la mise en œuvre des politiques publiques. Ses services ont analysé en 2010 pour le compte des gestionnaires publics (préfets, recteurs...) quelque 120 projets d'investissements publics (hôpitaux, logements, infrastructures...).

Les services de la DGFIP ont, auprès des préfets et des acteurs économiques locaux, un rôle de soutien aux entreprises : ils interviennent dans les dispositifs d'attribution d'aides aux entreprises en création et en développement. Ils sont des acteurs essentiels dans les dispositifs de prévention et de soutien des entreprises en difficulté au sein des comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) ou pour l'octroi de plans de règlement des dettes fiscales et sociales dans le cadre des CCSF <sup>(1)</sup>.

En 2010, les services d'action économique de la DGFIP ont examiné au titre de ces différentes missions près de 11 000 dossiers d'entreprises - dont 2 500 entreprises faisant l'objet d'une procédure de détection prévention et 4 300 dans le cadre des CCSF - représentant plus de 500 000 emplois.

(1) Commission des chefs de services financiers et des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage.

## Gérer les dépôts de fonds d'intérêt général

La DGFIP offre un service bancaire et financier aux organismes soumis à une obligation de dépôt de fonds au Trésor (établissements publics, régies).

En 2010, ce sont près de 37 000 comptes de ce type qui ont été gérés, pour un encours de près de 42 milliards €.

De plus, la DGFIP exerce les fonctions de préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations et a géré à ce titre en 2010 près de 80 000 comptes et 36 milliards € (hors consignations) pour une clientèle principalement constituée par les notaires, les administrateurs et mandataires judiciaires, les huissiers de justice, les organismes de protection sociale...

La DGFIP offre à ces différentes clientèles une large palette de services, qu'il s'agisse de gestion des opérations courantes ou de placements.

## ➤ Notre organisation

**2010** La DGFIP s'inscrit dans la démarche de maîtrise de la dépense de l'État. Elle participe à la réduction des effectifs de l'État, avec près de 8 000 départs en retraite non remplacés entre 2008 et 2011 dont près de 2 500 pour la seule année 2010. Elle veille, par ailleurs, en permanence à améliorer son efficacité, à développer sa performance, à rationaliser ses coûts.

### Déployer les services

Avec près de 5 000 services implantés sur tout le territoire dans les centres des Finances publiques, la DGFIP est un acteur essentiel du service public de proximité, en milieu urbain comme en milieu rural.

En 2010, la nouvelle organisation liée à la mise en place du guichet fiscal unique pour les particuliers est devenue effective dans la très grande majorité des services.

Les centres des Finances publiques abritent les différents services de la DGFIP, notamment :

- des services des impôts des particuliers et des services des impôts des entreprises qui gèrent les dossiers fiscaux ;
- un réseau de trésoreries, qui assurent des missions de gestion financière et comptable du secteur public local ; 1700 d'entre elles, en milieu rural ou péri-urbain, assurent également des missions de recouvrement de l'impôt et un accueil fiscal de proximité.

En 2010, une direction départementale – ou régionale – des Finances publiques, issue du regroupement des anciennes direction des services fiscaux et trésorerie générale, assure le pilotage de l'ensemble des services et des missions de la DGFIP dans près de 90 % des départements.

Plus de 600 services des impôts des particuliers et 100 pôles de recouvrement spécialisé ont été créés.

A l'échelon interrégional, les neuf délégués du Directeur général assurent une liaison stratégique et opérationnelle avec les responsables locaux.

### Piloter et gérer les moyens

#### Le pilotage

Dans l'esprit de la LOLF, la DGFIP met en œuvre un pilotage par la performance de l'ensemble de ses métiers, grâce notamment à la définition et au suivi d'indicateurs représentatifs des grands axes stratégiques de la direction sur chacune de ses missions.

En 2010, un contrôle de gestion a été déployé sur tous les aspects de l'activité ; des indicateurs sont déclinés localement dans le cadre d'un dialogue de gestion avec les services déconcentrés. Chaque direction locale discute ainsi des objectifs qui lui sont assignés ainsi que des moyens humains et matériels qui lui sont nécessaires pour l'exercice de ses missions.

La DGFIP veille à la sécurisation et à l'amélioration permanente de ses processus de travail.

Elle s'appuie pour cela sur des équipes d'audit spécifiques, qui assurent des missions de vérification et de conseil, aussi bien au sein de ses services qu'au profit d'autres organismes publics. La DGFIP est également dotée d'un important dispositif de maîtrise des risques et de contrôle interne.

En 2010, la DGFIP s'est dotée d'une mission pérenne de réingénierie des processus, qui alimente en permanence une réflexion sur l'exercice des métiers afin de proposer des mesures de simplification.



#### FOCUS 2010

**Le DOS : une réflexion collective sur les orientations de la DGFIP**

**12 000 agents** ont participé à l'élaboration du DOS

La DGFIP a mis en œuvre une démarche collective et ambitieuse de réflexion sur ses orientations stratégiques afin d'élaborer un document d'orientations stratégiques (DOS).

Ce document affirme les valeurs de la DGFIP et fixe les grandes orientations, jusqu'en 2012, pour l'exercice des métiers. Son élaboration a été progressive et participative. Ainsi, à partir d'un schéma préparé par l'administration centrale et les responsables territoriaux, 12 000 agents volontaires de toutes catégories ont été réunis sur le terrain en 750 ateliers. Au cours de ces temps d'échanges, ils ont pu discuter des orientations à retenir et formuler des propositions d'amélioration concrètes, métier par métier.

Des réunions de synthèse interrégionales ont permis aux participants de restituer leurs propositions au directeur général (accès à la documentation, bonne utilisation des indicateurs...). Un grand nombre d'entre elles ont été intégrées dans le document final publié en juin 2010.

Pédagogique et fédératrice, la démarche d'élaboration du DOS a permis à chacun, quelle que soit sa filière d'origine, de conforter sa connaissance et sa compréhension de l'ensemble des missions de la DGFIP. Elle a également constitué un moment d'affirmation de l'identité de la DGFIP en recensant les valeurs, les principes et les engagements dans lesquels chacune et chacun, à titre professionnel, se reconnaît. À ce titre, le DOS est un document fondateur pour la DGFIP et ses agents.



## FOCUS 2010 Des statuts unifiés

**28 août 2010** publication des nouveaux statuts

Une nouvelle étape a été engagée visant à créer un espace professionnel unifié au sein duquel évolueront tous les personnels de la DGFIP.

Près de quinze statuts particuliers des personnels de l'ex-direction générale de la Comptabilité publique et de l'ex-direction générale des Impôts ont ainsi été unifiés.

Les nouvelles dispositions, publiées en août 2010, réaffirment la spécificité des métiers de la DGFIP. Elles reconnaissent également le professionnalisme des agents grâce à des dispositifs de promotion

interne spécifiques comme le concours interne spécial d'accès au corps de contrôleur et l'examen professionnel de B en A.

La concertation avec les organisations syndicales s'est poursuivie en 2010 sur l'unification des règles de gestion des personnels (concours, mutation, formation ou promotion).

Les statuts et règles de gestion unifiés entreront en application à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 pour l'ensemble des personnels de la DGFIP.

### Les ressources humaines

S'agissant de ses moyens humains, la DGFIP s'appuie sur la compétence professionnelle de 122 000 cadres et agents, dont 62,3 % de femmes, et d'une moyenne d'âge d'un peu plus de 46 ans. Ces effectifs comprennent 26,5 % de cadres de catégorie A, 37,8 % d'agents de catégorie B et 35,7 % de catégorie C. 24 % des effectifs se consacrent aux impôts des particuliers, 22 % à la gestion du secteur public local, 15 % aux impôts des professionnels, 10 % au contrôle fiscal, 7 % à la sphère foncière 5 % à la comptabilité et à la dépense de l'État et le reste des agents se consacrant à d'autres missions et aux fonctions supports.

La gestion des ressources humaines recouvre les recrutements (57 000 candidats présents aux concours), la gestion des affectations et mutations, l'évaluation et la politique de promotion des personnels. Elle s'appuie sur un dialogue social soutenu avec les organisations syndicales représentatives des personnels et de nombreux groupes de travail qui permettent d'approfondir tous les

sujets concernant la vie des agents au travail et l'exercice des métiers.

Pour accompagner et favoriser la promotion interne, le développement des compétences ou l'évolution professionnelle de ses personnels, la DGFIP propose une offre de formation initiale et continue particulièrement riche. En 2010, ce sont ainsi plus de 277 000 journées de formation initiale, continue ou de préparation au concours qui ont été assurées.

L'École nationale des Finances publiques, qui succède, depuis 2010, aux écoles nationales des impôts, du Trésor et du cadastre, est l'opérateur unique de cette politique ambitieuse.

La DGFIP veille également à l'insertion professionnelle des personnes handicapées, et favorise la diversité des recrutements.

En 2010, 800 postes de travail ont ainsi été aménagés et des formations spécifiques ont été assurées au profit des agents déficients auditifs et visuels.



## FOCUS 2010 Le DUERP : la qualité de vie au travail

**80 % des services** ont présenté leur DUERP et leur programme de prévention au CHS

En 2010, l'accent a été mis principalement sur le recensement des risques professionnels, effectué dans le cadre du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

La DGFIP affiche un bon résultat pour la mise en œuvre du DUERP dans son réseau. En effet, près de 80 % des services ont présenté leur DUERP et leur programme annuel de prévention aux comités d'hygiène et de sécurité (CHS).

2010 a également été l'année de déploiement du DUERP au sein de l'administration centrale :

71 structures administratives ont été concernées et plus de 2 000 risques ont ainsi été recensés.

Le document unique est actualisé annuellement ainsi qu'à chaque nouvelle modification de structure. Il est donc essentiel que les agents, acteurs majeurs de ce processus, disposent de la meilleure information possible sur cet outil de prévention.

À cette fin, un dépliant intitulé "Le DUERP, une démarche qui vous concerne" a été diffusé à l'ensemble des services et mis en ligne sur l'Intranet.

## Le budget

Pour mettre en œuvre ses missions, la DGFIP a disposé, en 2010, d'un budget de 8,4 milliards €, dont 82 % sont consacrés aux dépenses de personnel. La gestion budgétaire a pour objectif d'allouer à l'ensemble des services les moyens de fonctionner, en s'appuyant sur les différentes fonctions logistiques (achats, gestion immobilière, sécurité...).

La DGFIP a veillé à l'entretien et à l'amélioration du parc immobilier qu'elle utilise, afin de garantir un accueil de qualité au public ainsi que de bonnes conditions de travail pour les agents. Elle a mis en œuvre une démarche « haute qualité environnementale » pour la préservation et l'amélioration du bâti.

Dans le cadre de la politique immobilière de l'État, elle s'est attaché à réduire les surfaces occupées par ses services.

En 2010, ce sont ainsi près de 116 000 m<sup>2</sup> dont la libération a été programmée ou réalisée.

## Les systèmes d'information

En matière informatique, les services de la DGFIP assurent une palette complète d'activités. Ils assurent le développement, l'exploitation ou la maintenance des quelque 500 applications couvrant l'ensemble de ses domaines d'activité. Ils participent aux grands projets

informatiques dans les domaines de la fiscalité ou de la gestion publique.

Ils intègrent directement par saisie ou lecture optique des données déclaratives ou de gestion dans les systèmes d'information, concourant ainsi chaque année à la dématérialisation de millions de documents.

Enfin, ils prennent en charge l'impression et l'envoi en masse de documents aux usagers.

En 2010, 289 millions de plis ont ainsi été adressés, 35 millions de bulletins de paye édités, plus de 100 millions d'avis d'imposition et 35 millions de déclarations de revenus expédiés.

Ce sont plus de 5 000 agents disposant d'un savoir-faire reconnu qui concourent à cette mission, en administration centrale et dans près de 50 centres informatiques.

## L'action internationale

La DGFIP déploie une importante activité internationale, au titre de la coopération et de la mutualisation des bonnes pratiques entre administrations financières ; elle représente la France dans différentes organisations et groupes de travail internationaux sur les thèmes de la fiscalité et de la gestion publique.

En 2010, 230 missions ont ainsi été assurées à l'étranger et près de 130 délégations accueillies.



### FOCUS 2010

**Un parc immobilier éco-performant, une consommation d'énergie maîtrisée**

**41,7 millions €** investis dans les bâtiments occupés par la DGFIP

En 2010, de nombreux projets visant à améliorer la performance énergétique du parc immobilier ont été engagés. Ces travaux, qui s'inscrivent dans le cadre des objectifs posés en matière de développement durable, concourent tous à la maîtrise des dépenses d'énergie (remplacement des ouvrants simples par du double vitrage, installation de chaudières à condensation...). Au total, 41,7 millions d'euros ont été investis en 2010 dans des dépenses améliorant notamment l'efficacité énergétique des immeubles occupés par les services de la DGFIP.

De plus, un outil de suivi des fluides a été mis à la

disposition des services de la DGFIP au cours de l'année 2010 afin de les aider dans leur démarche de pilotage et de maîtrise des consommations et de la dépense en énergie. Il propose par exemple des tableaux de bord des consommations et des coûts pour l'électricité et le gaz, ou encore des alertes relatives aux dérives de consommation. La mise à jour des données présentes dans l'outil est effectuée par le prestataire externe, titulaire du marché, au moyen des fichiers transmis par les fournisseurs d'énergies, et ne nécessite donc pas de saisie par les services.



---

## ➤ Résultats et statistiques 2010

---



# MISSIONS ET FONCTIONNEMENT DE LA DGFIP

## ➤ LA DGFIP AU SERVICE DE SES USAGERS

### LA DÉMATÉRIALISATION DU PAIEMENT DES IMPÔTS

➤ Taux d'adhésion	2008	2009	2010
<b>Impôt sur le revenu</b>			
Mensualisation	65,5 %	65,4 %	72,8 %
Prélèvement à l'échéance	10,1 %	9,9 %	11,0 %
Paiement sur Internet	2,8 %	2,6 %	3,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>78,4 %</b>	<b>77,9 %</b>	<b>87,1 %</b>
<b>Taxe d'habitation</b>			
Mensualisation	33,3 %	34,3 %	34,5 %
Prélèvement à l'échéance	8,6 %	9,0 %	9,1 %
Paiement sur Internet	2,7 %	2,9 %	3,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>44,6 %</b>	<b>46,2 %</b>	<b>47,5 %</b>
<b>Taxe foncière</b>			
Mensualisation	26,2 %	27,2 %	27,9 %
Prélèvement à l'échéance	10,5 %	11,3 %	11,4 %
Paiement sur Internet	2,3 %	2,4 %	2,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>39,0 %</b>	<b>40,9 %</b>	<b>42,1 %</b>
<b>Tous impôts</b>			
Mensualisation	37,9 %	38,8 %	40,2 %
Prélèvement à l'échéance	9,7 %	10,1 %	10,4 %
Paiement sur Internet	2,6 %	2,6 %	3,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>50,2 %</b>	<b>51,5 %</b>	<b>53,9 %</b>



## LES REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS EFFECTUÉS PAR LA DGFIP

➤ Impôts d'État	2008	2009	2010
Prime pour l'emploi (en M€)	4 095	4 021	2 935
Nombre de bénéficiaires	8 920 929	8 180 862	7 553 194
Impôt sur le revenu (en M€)	3 363	4 380	4 733
Impôt sur les sociétés (en M€)	13 285	28 570	16 897
TVA (en M€)	48 157	49 609	43 403
Autres (en M€)	5 895	6 190	4 813
<b>TOTAL (en M€)</b>	<b>74 795</b>	<b>92 770</b>	<b>72 781</b>
➤ Impôts locaux	2008	2009	2010
Taxe professionnelle (en M€)	11 909	13 472	11 651
Taxes foncières (en M€)	726	663	678
Taxe d'habitation (en M€)	3 063	3 181	3 267
Autres (en M€)	515	484	552
<b>TOTAL</b>	<b>16 213</b>	<b>17 800</b>	<b>16 148</b>

## LES SERVICES FINANCIERS

### Les dépôts de fonds au Trésor

➤ Nombre de comptes	2008	2009	2010
État	5 195	4 777	4 461
Établissements publics	12 979	12 508	12 917
Secteur public local	15 443	16 860	17 869
Autres (Chambres de commerce et d'industrie...)	1 762	1 264	1 490
Opérateurs "dépenses d'avenir" *	-	-	15
Comptes de placement rémunérés*	-	-	57
<b>TOTAL</b>	<b>35 379</b>	<b>35 409</b>	<b>36 809</b>
➤ Encours (en M€)	2008	2009	2010
État	2 047	2 349	1 310
Établissements publics	5 483	5 278	8 240
Secteur public local	335	378	510
Autres (Chambres de commerce et d'industrie...)	600	585	1 002
Opérateurs "dépenses d'avenir" *	-	-	29 457
Comptes de placement rémunérés*	-	-	1 456
<b>TOTAL</b>	<b>8 466</b>	<b>8 590</b>	<b>41 975</b>

\*Créés par la loi de Finances pour 2010.

## L'activité de préposé de la Caisse des Dépôts

➤ Nombre de comptes	2008	2009	2010
Notaires	30 334	31 214	29 515
Administrateurs et mandataires judiciaires	23 021	20 560	18 560
Personnes protégées par la loi	18 225	16 347	15 366
Huissiers	4 655	4 604	4 604
Organismes sociaux	2 308	2 217	2 027
Autres professions juridiques	2 238	2 257	2 001
Organismes HLM	1 305	1 306	1 238
Hébergés	1 231	2 103	2 173
Autres institutionnels d'intérêt général (SEMA...)	1 476	1 388	1 340
Consignations**	590 886	617 101	630 812
Autres clientèles	1 240	1 908	1 458
<b>TOTAL</b>	<b>676 919</b>	<b>701 005</b>	<b>709 094</b>

➤ Encours (en M€)	2008	2009	2010
Notaires	19 454	21 825	27 851
Administrateurs et mandataires judiciaires	5 822	5 856	5 470
Personnes protégées par la loi	53	51	36
Huissiers	415	421	469
Organismes sociaux	319	322	213
Autres professions juridiques	273	313	323
Organismes HLM	1 195	409	340
Hébergés	3	9	6
Autres institutionnels d'intérêt général (SEMA...)	350	431	277
Consignations**	2 209	2 262	2 402
Autres clientèles	703	556	1 440
<b>TOTAL</b>	<b>30 796</b>	<b>32 455</b>	<b>38 827</b>

\*\*Nouvelle méthode de calcul.

## LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

➤ Nombre d'opérations	2008	2009	2010
Publications	2 432 455	2 106 897	2 318 876
Inscriptions	950 173	766 969	949 182
Radiations, mentions et saisies	456 949	406 222	314 273
Demandes de renseignements	5 609 457	4 990 244	5 659 638
Demandes de copies de fiches et documents	409 814	370 177	373 590
<b>Travaux particuliers</b>			
Procès-verbaux de remembrement	27 258	30 381	30 470
Procès-verbaux de remaniement	50 486	57 903	63 927
Ordonnances d'expropriation	5 216	3 354	5 297
<b>TOTAL</b>	<b>9 941 808</b>	<b>8 732 147</b>	<b>9 715 253</b>

## LE CADASTRE

➤ Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	2008	2009	2010
Comptes de propriétaires et de fonctionnaires logés	35 664 362	36 123 113	35 589 692
Locaux	47 149 309	47 824 970	48 486 033
Parcelles non subdivisées et subdivisions fiscales	102 219 664	103 599 188	102 988 009
Articles du répertoire informatisé des voies et lieux-dits	7 110 643	7 286 248	7 156 806
➤ Travaux effectués	2008	2009	2010
<b>Plan</b>			
Parcelles ou subdivisions fiscales rénovées ou remaniées	84 772	110 824	92 684
<b>Conservation cadastrale travaux de mise à jour du plan</b>			
Documents d'arpentage (DA) <sup>(1)</sup>	248 614	286 730	222 523
Changements constatés	690 727	710 249	683 825
Extraits d'acte et feuillets des PV de remembrement exploités	2 436 158	2 112 631	2 089 490
<b>Évaluations cadastrales</b>			
Déclarations de propriétés bâties exploitées	1 689 669	1 631 134	1 540 805
Changements relatifs aux propriétés non bâties exploitées	891 071	812 302	738 952
<b>Délivrance d'informations</b>			
Extraits du plan cadastral édités à partir du site "cadastre.gouv.fr"	10 158 985	12 700 000	15 061 164
Feuilles de plan cadastral commandées sur le site "cadastre.gouv.fr"	6 948	76 580	98 204
Extraits modèles 1 et 3 <sup>(2)</sup>	4 361 064	4 038 629	4 504 399
<b>TOTAL</b>	<b>14 526 997</b>	<b>16 815 209</b>	<b>19 663 767</b>

(1) La volumétrie 2009 (et années antérieures) intégrait les DA, les DA de lotissement et les croquis fonciers. La volumétrie 2010 n'intègre que les DA et les DA de lotissement.  
(2) Inclus les extraits produits à partir du serveur SPDC, par les études notariales depuis 2004 et par les géomètres-experts depuis 2007.

## ➤ LA DGFIP AU SERVICE DES FINANCES PUBLIQUES

## LES RECETTES PUBLIQUES ENCAISSÉES PAR LA DGFIP

➤ Impôt sur le revenu	2008	2009	2010
<b>Nombre de contribuables</b>	<b>36 036 164</b>	<b>36 390 347</b>	<b>36 599 197</b>
dont : Avis d'imposition	16 925 542	15 782 430	16 819 742
Avis de non-imposition	10 220 365	9 120 515	9 953 772
Notifications de restitutions	8 890 257	11 487 402	9 825 683
<b>Recettes au profit de l'État (en M€)</b>	<b>59 198</b>	<b>55 057</b>	<b>55 101</b>
➤ Impôt de solidarité sur la fortune	2008	2009	2010
Nombre de déclarations	565 966	559 727	593 878
<b>Recettes au profit de l'État (en M€)</b>	<b>4 196</b>	<b>3 590</b>	<b>4 464</b>
➤ TVA	2008	2009	2010
<b>Nombre d'entreprises imposables</b>	<b>4 028 333</b>	<b>4 197 711</b>	<b>4 574 355</b>
dont : Régime réel normal	1 277 503	1 287 034	1 308 511
Régime réel simplifié	1 811 504	1 831 123	1 857 994
Régime micro BIC et spécial BNC	457 674	602 206	933 515
Régime simplifié agricole	481 652	477 348	474 335
<b>Recettes au profit de l'État (en M€)</b>	<b>157 500</b>	<b>151 462</b>	<b>152 357</b>
<b>Recettes au profit d'organismes divers (en M€)</b>	<b>8 372</b>	<b>8 450</b>	<b>8 544</b>
<b>TOTAL (en M€)</b>	<b>165 872</b>	<b>159 912</b>	<b>160 901</b>

## LES RECETTES PUBLIQUES ENCAISSÉES PAR LA DGFIP (suite)

↗ Impôt sur les sociétés		2008	2009	2010
Nombre d'entreprises imposables		1 507 926	1 569 926	1 644 321
Recettes au profit de l'État (en M€)		64 619	51 050	51 404
↗ Contribution sociale sur les bénéficiaires		2008	2009	2010
Recettes au profit de l'État (en M€)		139	-	-
Recettes au profit d'organismes divers (en M€)		1 123	874	996
TOTAL (en M€)		1 262	874	996
↗ Taxe d'habitation		2008	2009	2010
Nombre d'avis d'imposition		27 897 894	28 238 950	29 536 571
Recettes au profit des collectivités territoriales (en M€)		15 534	16 535	17 220
↗ Taxe foncière		2008	2009	2010
Nombre d'avis d'imposition		28 435 287	28 852 637	29 329 035
Recettes au profit des collectivités territoriales (en M€)		26 844	28 963	30 497
↗ Taxe professionnelle		2008	2009	2010
Nombre d'avis d'imposition		3 667 678	3 763 778	94 919
Recettes au profit des collectivités territoriales (en M€)		31 520	33 009	11 406
↗ CVAE et TASCOM		2008	2009	2010
Recettes au profit de l'État en 2010 (en M€)		-	-	10 950
↗ CFE + Taxes annexes + IFR		2008	2009	2010
Nombre d'avis d'imposition		-	-	3 910 388
Recettes au profit de l'État en 2010 (en M€)		-	-	6 166
Recettes au profit des collectivités territoriales (en M€)		-	-	1 455
↗ Redevance audiovisuelle		2008	2009	2010
Recettes au profit d'organismes divers (en M€)		2 891	2 998	3 123
↗ Enregistrement		2008	2009	2010
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	au profit des collectivités territoriales (en M€)	3 077	3 118	3 254
	au profit de l'État (en M€)	2 746	2 408	2 867
Mutations à titre onéreux (en M€)		1 062	739	927
Mutations à titre gratuit : donations (en M€)		818	601	931
Mutations à titre gratuit : successions (en M€)		7 101	6 873	6 906
Taxe de publicité foncière	au profit des collectivités territoriales (en M€)	6 904	5 083	6 875
	au profit de l'État (en M€)	334	299	310
Autres recettes et pénalités (en M€)		478	520	418
TOTAL (en M€)		22 520	19 641	22 488
↗ Timbre et recettes assimilées		2008	2009	2010
Taxe sur les véhicules des sociétés	au profit d'organismes divers (en M€)	778	1 083	996
	au profit de l'État (en M€)	356	-	-
Timbre unique (en M€)		157	202	118
Autres recettes et pénalités (en M€)		168	153	155
TOTAL (en M€)		1 459	1 438	1 269

## LES RECETTES PUBLIQUES ENCAISSÉES PAR LA DGFIP (suite)

Autres impôts et taxes	2008	2009	2010
Prélèvements sur revenus de capitaux mobiliers (en M€)	5 336	4 667	4 885
Cotisation minimale de taxe professionnelle (en M€)	2 761	2 768	685
Retenues à la source et impôt sur le revenu des non-résidents (en M€)	506	419	452
Autres recettes au profit de l'État (en M€)	7 205	13 808	16 610
Autres recettes au profit des collectivités territoriales (en M€)	5 692	5 070	5 012
Taxe sur les salaires (en M€)	11 015	11 148	11 413
Contributions sociales (en M€)	15 800	13 285	13 263
Autres recettes au profit d'organismes divers (en M€)	2 882	2 776	2 545
<b>TOTAL (en M€)</b>	<b>51 197</b>	<b>53 941</b>	<b>54 865</b>
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Recettes au profit de l'État (en M€)	27 958	19 451	18 157
Recettes au profit des collectivités territoriales (en M€)	51 800	55 200	55 118
<b>TOTAL (en M€)</b>	<b>79 758</b>	<b>74 651</b>	<b>73 275</b>
<b>Total général des recettes encaissées par la DGFIP</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Recettes au profit de l'État (en M€)	342 638	314 067	333 863
Recettes au profit des collectivités territoriales (en M€)	141 371	146 978	130 837
Recettes au profit d'organismes divers (en M€)	42 861	40 614	40 880
<b>TOTAL (en M€)</b>	<b>526 870</b>	<b>501 659</b>	<b>505 580</b>

## LES ACTIONS DE RECOUVREMENT

Impôts des particuliers	2008	2009	2010
<b>Opérations de relance</b>			
Lettres de rappel	5 800 000	6 600 000	5 651 588
<b>Action en recouvrement forcé - Actions de "masse"</b>			
Avis à tiers détenteur	4 400 314	4 446 503	4 465 127
<b>Action en recouvrement forcé - Actions "lourdes"<sup>(1)</sup></b>			
Actions en reconstitution de patrimoine	192	140	68
Saisies immobilières	556	553	323
Assignations en LJ	766	474	282
<b>Actions en justice</b>			
Juridiction civile	2 224	2 210	2 160
Juridiction commerciale	1 465	1 301	1 891
Juridiction administrative	516	420	541
<b>Contentieux</b>			
Oppositions à poursuites	4 710	3 971	3 254
Autres contestations <sup>(2)</sup>	3 647	2 795	2 045

(1) Actions engagées en 2010.

(2) Contentieux lié aux procédures collectives + contestation des garanties et incidents de saisie immobilière à compter de 2010.

## LES ACTIONS DE RECOUVREMENT (suite)

➤ Impôts des professionnels	2008	2009	2010
<b>Opérations de relance</b>			
Mise en demeure	1 446 470	1 510 515	1 514 334
<b>Action en recouvrement forcé - Actions de "masse"</b>			
Avis à tiers détenteur	371 307	402 308	441 672
<b>Action en recouvrement forcé - Actions "lourdes"<sup>(1)</sup></b>			
Mesures conservatoires	639	633	1 443
Saisies immobilières	116	101	97
Assignations en LJ	1 120	968	1 364
<b>Actions en justice</b>			
Juridiction civile	1 462	1 348	1 701
Juridiction commerciale	1 624	1 631	2 819
Juridiction administrative	122	122	162
<b>Contentieux</b>			
Oppositions à poursuites	688	711	593
Autres contestations <sup>(2)</sup>	650	733	1 636

(1) Actions engagées en 2010.

(2) Contentieux lié aux procédures collectives + contestation des garanties et incidents de saisie immobilière à compter de 2010.

## LE CONTRÔLE FISCAL

➤ Contrôles du bureau	2008	2009	2010
<b>Droits nets (en M€)</b>	<b>5 620</b>	<b>4 774</b>	<b>5 159</b>
dont : Impôt sur les sociétés (en M€)	650	569	501
Impôt sur le revenu (en M€)	1 261	1 248	1 221
Taxes sur le chiffre d'affaires (en M€)	606	555	502
Remboursements de crédits de TVA (en M€)	1 246	861	1 375
Droits d'enregistrement (en M€)	1 560	1 267	1 298
Impôt de solidarité sur la fortune (en M€)	273	257	251
Impôts divers (en M€)	3	3	4
Plus-values des particuliers (en M€)	21	14	7
<b>➤ Contrôles sur place</b>			
<b>Vérifications de comptabilité</b>			
Nombre de vérifications générales	39 359	39 435	39 264
Nombre de vérifications simples	2 600	2 709	3 160
Nombre de vérifications ponctuelles	5 885	5 559	5 265
<b>Droits nets (en M€)</b>	<b>6 734</b>	<b>7 194</b>	<b>7 485</b>
dont : Impôt sur les sociétés (en M€)	2 274	2 441	3 407
Impôt sur le revenu (en M€)	421	391	408
Taxes sur le chiffre d'affaires (en M€)	2 452	2 777	2 287
Droits d'enregistrement (en M€)	100	134	108
Impôts locaux (en M€)	696	795	579
Autres impôts (en M€)	791	656	696
Pénalités (en M€)	2 285	2 184	2 292
Moyenne des droits nets (en €)	140 749	150 804	156 963

## LE CONTRÔLE FISCAL (suite)

<b>Examens de situation fiscale personnelle</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Nombre	4 166	3 912	3 883
<b>Droits nets (en M€)</b>	<b>384</b>	<b>412</b>	<b>469</b>
Pénalités (en M€)	160	145	154
Moyenne des droits nets (en €)	92 175	105 317	120 771
<b>TOTAL</b>			
Nombre	52 010	51 615	51 572
<b>Droits nets (en M€)</b>	<b>7 118</b>	<b>7 606</b>	<b>7 954</b>
Pénalités (en M€)	2 445	2 329	2 446
<b>➤ Droits d'enquête (art. L. 80 F à L. 80 J du LPF)</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Nombre de droits d'enquête clôturés	3 501	3 195	3 195
<b>➤ Poursuites pénales</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Propositions de poursuites à la Commission des infractions fiscales	1 029	1 005	1 043
<b>Plaintes pour fraude fiscale</b>	<b>992</b>	<b>939</b>	<b>981</b>
dont : Défaut de déclaration et exercice d'activités occultes	340	275	330
Constatation de dissimulations	419	448	435
Réalisation d'opérations fictives	104	107	105
Autres procédés de fraude	129	109	111
Plaintes pour escroquerie	59	75	73
Procédure d'opposition à fonction	30	45	50
<b>➤ Ventilation des plaintes</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Agriculture	0,4 %	0,5 %	0,5 %
Industrie	2,4 %	3,8 %	3,4 %
Professions libérales	9,5 %	7,2 %	6,0 %
Dirigeants de sociétés et salariés	9,6 %	8,2 %	11,1 %
Bâtiment, travaux publics	32,1 %	34,3 %	30,2 %
Commerce	20,6 %	21,9 %	19,7 %
Services	25,4 %	24,1 %	29,1 %

## LE CONTENTIEUX

### Phase administrative

<b>➤ Affaires reçues</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Réclamations contentieuses</b>			
Impôt sur le revenu	1 322 523	1 308 485	1 307 513
Taxes foncières et taxe d'habitation	1 206 063	1 223 528	1 155 786
Taxe professionnelle et plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	434 111	433 619	378 603
Taxes sur le chiffre d'affaires	51 833	53 440	57 132
Redevance audiovisuelle	552 506	540 435	480 902
Bouclier fiscal	18 264	20 430	16 842
Autres impôts	146 834	200 988	165 233
<b>TOTAL</b>	<b>3 732 134</b>	<b>3 780 925</b>	<b>3 562 011</b>

## LE CONTENTIEUX (suite)

<b>Demandes gracieuses</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Impôt sur le revenu et autres impôts directs d'État	202 343	184 253	179 116
Taxes foncières et taxe d'habitation	354 805	424 911	526 927
Taxe professionnelle	20 926	24 718	29 023
Taxes sur le chiffre d'affaires	106 319	110 482	105 642
Redevance audiovisuelle	167 995	200 405	236 588
Droits d'enregistrement	26 608	21 736	19 570
<b>TOTAL</b>	<b>878 996</b>	<b>966 505</b>	<b>1 096 866</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4 611 130</b>	<b>4 747 430</b>	<b>4 658 877</b>

<b>↗ Affaires traitées</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Réclamations contentieuses</b>			
Impôt sur le revenu	1 325 507	1 315 142	1 311 485
Taxes foncières et taxe d'habitation	1 220 905	1 241 844	1 174 163
Taxe professionnelle et plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	439 163	440 762	392 833
Taxes sur le chiffre d'affaires	50 743	51 715	54 811
Taxe sur les locaux vacants	32 319	34 698	32 207
Droits d'enregistrement	24 802	24 721	22 381
Redevance audiovisuelle	558 374	545 924	487 351
Bouclier fiscal	28 541	23 689	22 249
Autres impôts	90 169	144 417	118 264
<b>TOTAL</b>	<b>3 770 523</b>	<b>3 822 912</b>	<b>3 615 744</b>

<b>Demandes gracieuses</b>			
Impôts directs	200 627	183 391	175 878
Taxes foncières et taxe d'habitation	380 184	441 703	534 496
Impôt sur les sociétés et autres impôts d'État	3 540	3 319	3 091
Taxe professionnelle	20 894	24 271	27 654
Taxes sur le chiffre d'affaires	103 615	107 268	103 575
Redevance audiovisuelle	169 840	200 215	237 820
Droits d'enregistrement	26 624	21 268	19 103
<b>TOTAL</b>	<b>905 324</b>	<b>981 435</b>	<b>1 101 617</b>
Décisions de dégrèvements prises d'office (tous impôts)	683 864	677 486	744 858
Décisions de dégrèvements sur la redevance audiovisuelle	116 014	97 914	90 935
Réponses écrites à des demandes de renseignements	225 366	214 103	198 705
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>5 701 091</b>	<b>5 793 850</b>	<b>5 751 859</b>

## Phase juridictionnelle

<b>↗ Affaires déposées</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Juridictions administratives</b>			
Tribunaux administratifs	16 939	16 444	18 646
Cours administratives d'appel et Conseil d'État	4 544	4 650	4 668
<b>Tribunaux judiciaires</b>			
Tribunaux de grande instance	647	562	584
Cour d'appel	263	242	205
Cour de cassation	112	93	88



## LES DÉPENSES DE L'ÉTAT PAYÉES PAR LA DGFIP

↗ Ventilation des dépenses	2008	2009	2010
Budget général (en M€)	370 409	402 593	412 638
dont : Dépenses d'intervention	41,6 %	45,6 %	40,6 %
Dépenses de personnel	32,3 %	29,6 %	28,6 %
Charges de la dette	12,0 %	9,4 %	9,8 %
Dépenses de fonctionnement	10,0 %	11,2 %	11,6 %
Dépenses d'investissement	3,7 %	3,8 %	3,1 %
Pouvoirs publics	0,3 %	0,3 %	0,3 %
Dépenses d'opérations financières	0,1 %	0,1 %	6,1 %
Comptes spéciaux (en M€)	195 055	215 033	182 148
Fonds structurels européens (en M€)	1 672	1 625	1 495
<b>TOTAL (en M€)</b>	<b>567 136</b>	<b>619 251</b>	<b>596 281</b>

## LES DÉPENSES DU SECTEUR PUBLIC LOCAL PAYÉES PAR LA DGFIP<sup>(1)</sup>

↗ Dépenses réelles totales (en M€)	2008	2009	2010*
Régions	26 600	28 013	26 457
Départements	65 100	68 482	68 307
Communes	89 700	91 822	91 109
Groupement à fiscalité propre (GFP)	33 500	34 121	35 503
<b>TOTAL</b>	<b>214 900</b>	<b>222 438</b>	<b>221 376</b>
↗ Dépenses d'investissement (en M€)	2008	2009	2010*
Régions	11 400	12 022	10 191
Départements	16 800	17 448	15 490
Communes	28 900	29 726	28 678
Groupements à fiscalité propre (GFP)	9 700	9 531	9 620
<b>TOTAL</b>	<b>66 800</b>	<b>68 727</b>	<b>63 979</b>

(1) Hors dépenses des hôpitaux, syndicats... et hors budgets annexes.

\* Chiffres provisoires.

## LES PENSIONS DE L'ÉTAT - CAS\* PENSIONS

↗ Dépenses (en M€)	2008	2009	2010
Pensions civiles et militaires de retraite et autres allocations			
<b>TOTAL</b>	<b>43 335</b>	<b>44 937</b>	<b>46 603</b>
Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions			
<b>TOTAL</b>	<b>2 751</b>	<b>2 681</b>	<b>2 615</b>
↗ Recettes (en M€)	2008	2009	2010
Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité			
<b>TOTAL</b>	<b>43 733</b>	<b>45 268</b>	<b>46 713</b>
Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions			
<b>TOTAL</b>	<b>2 748</b>	<b>2 678</b>	<b>2 634</b>

\* Compte d'affectation spécial.

## LES COÛTS DE GESTION ET LES TAUX D'INTERVENTION

↗ Coûts de gestion	2008	2009	2010*
Impôt (en M€)	4 468	4 463	4 463
Dépenses de l'État (en M€)	232	236	236
Dépenses du secteur public local (en M€)	577	575	559
↗ Taux d'intervention	2008	2009	2010*
Impôt	1,01 %	1,06 %	1,03 %
Dépenses de l'État	0,09 %	0,09 %	0,09 %
Dépenses du secteur public local	0,15 %	0,15 %	0,18 %

\* Les données 2010 sont provisoires.

## LE DOMAINE

↗ Domaine immobilier de l'État	2008	2009	2010
Parc immobilier de l'État valorisé par la DGFIP (en M€) :	50 000	48 000	47 000
<b>Produit de la gestion du domaine public et privé de l'État (en M€)</b>	<b>1 073</b>	<b>1 224</b>	<b>1 769</b>
Réalisation d'opérations immobilières :			
Aliénations	3 409	2 953	2 083
Acquisitions et prises à bail	8 267	7 065	6 994
<b>Produit des cessions (en M€)</b>	<b>395</b>	<b>475</b>	<b>502</b>
Interventions immobilières :			
Évaluations	206 942	206 853	197 456
Expropriations : décisions rendues	5 820	5 922	5 102
↗ Domaine mobilier de l'État	2008	2009	2010
Aliénations (nombre de lots vendus)	50 377	42 480	37 319
<b>Produit des cessions (en M€)</b>	<b>111</b>	<b>53</b>	<b>82</b>
↗ Gestion des patrimoines privés	2008	2009	2010
Dossiers restant à traiter	24 021	22 984	21 819

## L'ACTIVITÉ BENCHMARK EUROPE ET OCDE<sup>(1)</sup>

↗ FTA OCDE <sup>(2)</sup>	2008	2009	2010
Nombre de projets présidés	-	-	2 <sup>(3)</sup>
Participation aux groupes de travail	-	-	9
Rapports benchmark			4
↗ IOTA <sup>(4)</sup>			
Nombre de missions (Europe et monde)	-	-	26
Nombre de jours d'expertise	-	-	99

(1) Activité comptabilisée depuis 2010.

(2) FTA OCDE : Forum des Administrations Fiscales de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique.

(3) Dont un projet en co-présidence avec les États-Unis.

(4) IOTA : Intra-European Organisation of Tax Administration.

## LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

<b>➤ Filière fiscale</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Nombre de missions</b>	<b>336</b>	<b>215</b>	<b>172</b>
dont : Pays candidats et nouveaux États membres	189	76	71
Voisins de l'Europe élargie (Russie, pourtour méditerranéen, Balkans)	114	108	50
Autres zones (Afrique subsaharienne, Amérique latine, Asie)	33	31	51
<b>Nombre de délégations accueillies</b>	<b>76</b>	<b>71</b>	<b>67</b>
dont : Pays candidats et nouveaux États membres	15	13	11
Voisins de l'Europe élargie (Russie, pourtour méditerranéen, Balkans)	36	32	28
Autres zones (Afrique subsaharienne, Amérique latine, Asie)	25	26	28
Nombre de visiteurs accueillis	337	341	314
<b>Accueils en formation (ENI – ENC)</b>	<b>115</b>	<b>113</b>	<b>113</b>
<b>Jumelages financés par l'Union européenne</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
<b>Organisation de séminaires</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>➤ Filière gestion publique</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Nombre de missions</b>	<b>176</b>	<b>109</b>	<b>59</b>
dont : Pays candidats et nouveaux États membres	65	55	19
Voisins de l'Europe élargie (Russie, pourtour méditerranéen, Balkans)	69	29	18
Autres zones (Afrique subsaharienne, Amérique latine, Asie)	42	25	22
<b>Nombre de délégations accueillies</b>	<b>60</b>	<b>74</b>	<b>59</b>
dont : Pays candidats et nouveaux États membres	13	7	5
Voisins de l'Europe élargie (Russie, pourtour méditerranéen, Balkans)	16	20	13
Autres zones (Afrique subsaharienne, Amérique latine, Asie)	31	47	41
Nombre de visiteurs accueillis	371	305	272
<b>Accueils en formation (ENT)</b>	<b>20</b>	<b>64</b>	<b>69</b>
<b>Jumelages et appels d'offres</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Organisation de séminaires</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>5</b>

## UN RÉSEAU ET DES MOYENS

### LE BUDGET DE LA DGFIP

➤ Dépenses budgétaires	2008	2009	2010 <sup>(1)</sup>
<b>Dépenses de personnel, y compris DLF (en M€)</b>	<b>6 674</b>	<b>6 785</b>	<b>6 938</b>
dont : Rémunérations (en M€)	4 360	4 376	4 413
Cotisations et contributions sociales (en M€)	2 279	2 375	2 491
Prestations sociales et allocations diverses (en M€)	35	34	34
<b>Dépenses de fonctionnement et d'investissement (en M€)</b>	<b>1 496</b>	<b>1 433</b>	<b>1 497</b>
dont : Dépenses informatiques, dont COPERNIC (en M€)	397	348	287
Dépenses immobilières (en M€)	241	238	252
Dépenses de fonctionnement courant (en M€)	735	727	716
Loyers budgétaires (en M€)	123	120	242
<b>TOTAL GÉNÉRAL (en M€)</b>	<b>8 170</b>	<b>8 218</b>	<b>8 435</b>

(1) Les chiffres 2010 incluent les dépenses du Service des Retraites de l'État, intégré à la DGFIP en cours d'année 2009.

### LES INDICATEURS SOUMIS À INTÉRÈSSEMENT

➤ Indicateurs	Cibles 2010	Résultats 2010
Déploiement du guichet fiscal unifié	60 %	86 %
Taux d'informations fiscales prévisionnelles des collectivités locales	70 % (au 5 mars)	85,73 %
Part d'usagers particuliers respectant leurs obligations en matière d'impôt sur le revenu	98 %	98,29 %
Taux brut de recouvrement des impôts des particuliers	98,40 %	98,65 %
Taux de retardataires des déclarations de résultat annuel des entreprises	< 1 %	0,41 %
Niveau de mise en œuvre des engagements du programme "Pour Vous Faciliter l'Impôt" (résultat DGFIP)	90 %	90,8 %
Pourcentage des contrôles réprimant les fraudes les plus graves	18,50 %	19,69 %
Taux de réclamations contentieuses en matière d'IR et de TH traitées dans le délai d'un mois	95,90 %	96,92 %
Indice des jours-anomalies constatés dans la comptabilité de l'État (Nombre – base 2005 = 43 772)	20	17,05
Taux de progression des paiements automatisés dans le SPL	8 % (en nombre)	14,7 %
	7 % (en montant)	10,6 %
Taux de délivrance dans les 10 jours des renseignements sur les immeubles*	100 %	98,69 %
Pourcentage de dossiers de départ en retraite urgents traités dans le délai de deux semaines	93 %	93,46 %

\* L'objectif est considéré comme atteint dès 99,75 %.

## ➤ LES EFFECTIFS

### ➤ Effectifs<sup>(1)</sup> par quotité de temps de travail<sup>(2)</sup>

	A	B	C	Total
Agents à temps plein	89,6 %	78,2 %	70,3 %	78,4 %
Agents en cessation progressive d'activité	0,2 %	0,8 %	0,7 %	0,6 %
Agents à temps partiel	10,2 %	21,0 %	29,0 %	21,0 %

### ➤ Effectifs<sup>(1)</sup> par catégories

	A	B	C	Total
<b>Moins de 30 ans</b>	<b>1 843</b>	<b>1 202</b>	<b>1 988</b>	<b>4 % des effectifs</b>
Hommes	773	597	818	
Femmes	1 070	605	1 170	
<b>de 30 à 50 ans</b>	<b>17 778</b>	<b>23 055</b>	<b>22 883</b>	<b>52 % des effectifs</b>
Hommes	8 895	9 602	8 167	
Femmes	8 883	13 453	14 716	
<b>Plus de 50 ans</b>	<b>12 665</b>	<b>21 883</b>	<b>18 632</b>	<b>44 % des effectifs</b>
Hommes	7 168	6 175	3 812	
Femmes	5 497	15 708	14 820	
<b>TOTAL</b>	<b>32 286</b>	<b>46 140</b>	<b>43 503</b>	<b>121 929</b>
Hommes	16 836	16 374	12 797	46 007
Femmes	15 450	29 766	30 706	75 922
% de femmes	47,9 %	64,5 %	70,6 %	62,3 %
% des catégories	26,5 %	37,8 %	35,7 %	100 %

(1) Hors non titulaires (contractuels, agents contractuels de droit public affectés aux fonctions d'entretien, de gardiennage ou de restauration...).

(2) Effectifs physiques payés hors congés longue durée (CLD).

## ➤ LA FORMATION

### ➤ Nombre de stagiaires (en nombre de jours/agents)

	2008	2009	2010
Formation initiale	5 977	8 512	6 238
Formation continue	281 282	307 296	258 071
Préparation aux concours	13 537	18 467	13 105

## ➤ LES CONCOURS ET EXAMENS

➤ Filière fiscale	Inscrits	Présents	Admis <sup>(1)</sup>
<b>Catégorie A</b>			
Concours d'inspecteur principal	850	640	136
Concours d'inspecteur externe	4 080	2 397	410
Concours d'inspecteur interne	3 276	2 637	410
Concours d'inspecteur-analyste externe	272	133	14
Concours d'inspecteur-analyste interne	58	34	2
Concours de programmeur système d'exploitation externe	156	90	15
Concours de programmeur système d'exploitation interne	62	44	4
Examen professionnel d'inspecteur	2 623	2 342	160
<b>TOTAL</b>	<b>11 377</b>	<b>8 317</b>	<b>1 151</b>
<b>Catégorie B Impôts</b>			
Concours de contrôleur principal	2 546	2 099	531
Concours de contrôleur externe	8 631	5 989	214
Concours de contrôleur interne	1 704	1 247	227
Concours de contrôleur interne spécial	2 251	1 838	162
Concours de contrôleur programmeur externe	365	169	27
Concours de contrôleur programmeur interne	35	17	1
<b>TOTAL</b>	<b>15 532</b>	<b>11 359</b>	<b>1 162</b>
<b>Catégorie B Cadastre</b>			
Concours de technicien géomètre externe	258	113	25
Concours de technicien géomètre interne	21	8	5
Brevets du cadastre	45	40	15
<b>TOTAL</b>	<b>324</b>	<b>161</b>	<b>45</b>
<b>Catégorie C</b>			
Concours d'agent administratif externe	23 977	13 138	288
Concours d'agent administratif interne	2 516	1 407	32
Examen professionnel	19	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>26 512</b>	<b>14 549</b>	<b>324</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>53 745</b>	<b>34 386</b>	<b>2 682</b>
<b>➤ Filière gestion publique</b>			
<b>Catégorie A</b>			
Concours d'inspecteur principal	125	121	43
Concours d'inspecteur externe	3 694	1 818	230
Concours d'inspecteur interne	1 561	1 189	150
Examen professionnel d'inspecteur	1 195	1 026	142
<b>TOTAL</b>	<b>6 575</b>	<b>4 154</b>	<b>565</b>
<b>Catégorie B</b>			
Concours de contrôleur principal	1 727	1 553	674
Concours de contrôleur externe	8 120	5 259	385 <sup>(2)</sup>
Concours de contrôleur interne	1 473	1 101	235 <sup>(2)</sup>
Concours de contrôleur interne spécial	841	563	120
<b>TOTAL</b>	<b>12 161</b>	<b>8 476</b>	<b>1 414</b>
<b>Catégorie C</b>			
Concours d'agent d'administration externe	23 977	13 138	225 <sup>(2)</sup>
Concours d'agent d'administration interne	2 516	1 407	25 <sup>(2)</sup>
Examen professionnel	6	4	3
<b>TOTAL</b>	<b>26 499</b>	<b>14 549</b>	<b>253</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>45 235</b>	<b>27 179</b>	<b>2 232</b>

(1) Lauréats admis sur listes principale et complémentaire.

(2) Nombre de postes offerts, hors éventuelles listes complémentaires qui seront établies lors des jurys d'admission à venir.

**Rédaction, conception et réalisation :**  
Mission Communication de la direction générale des Finances publiques

# FINANCES PUBLIQUES



Direction générale des Finances publiques  
139, rue de Bercy – 75572 Paris cedex 12  
ISSN 2104-5445